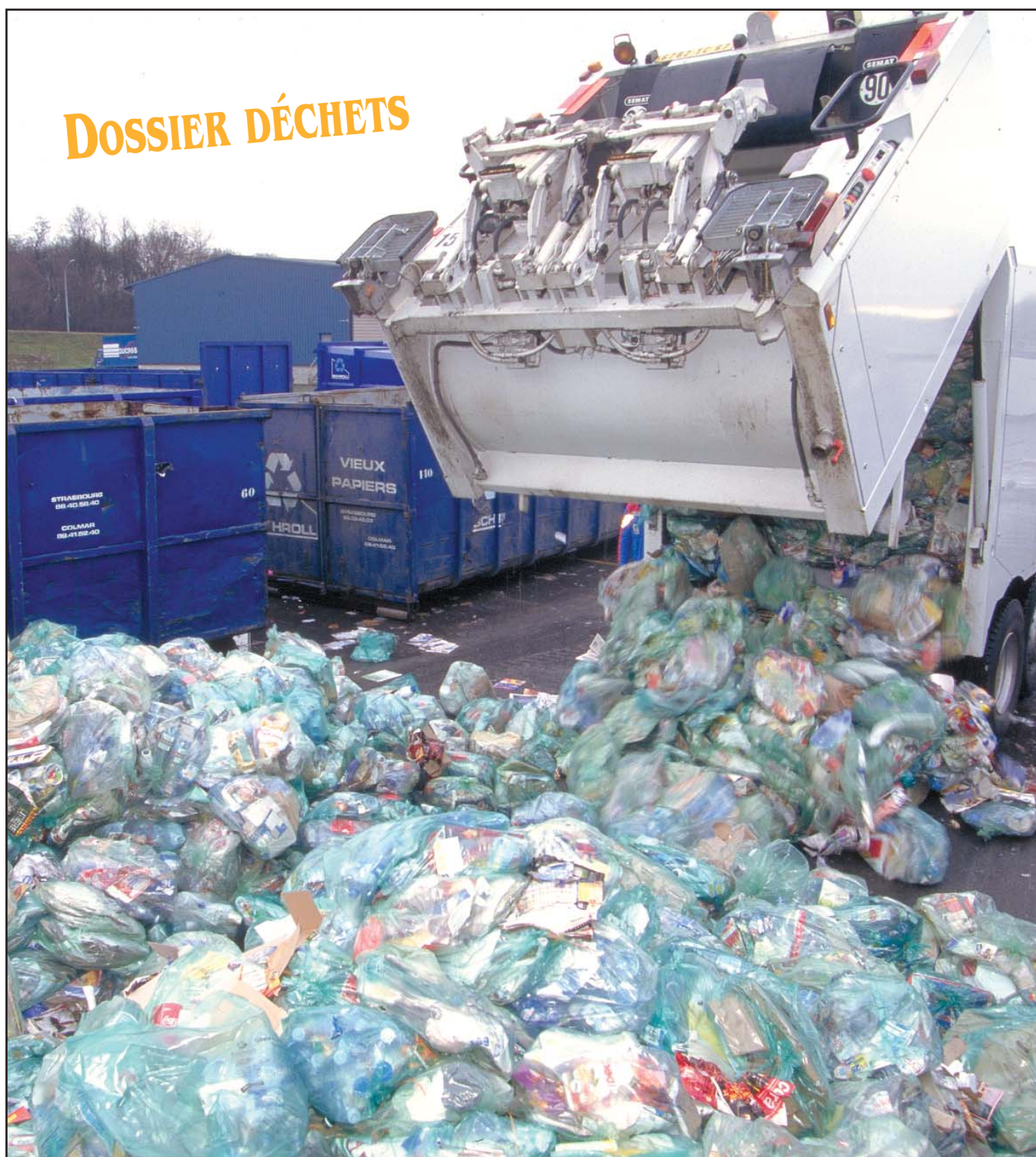


# SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 128

## DOSSIER DÉCHETS



# SUD-OUEST NATURE

édité par la  
**SEPANSO**

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection  
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

*Association loi 1901 à but non lucratif  
Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique*

## Sommaire

|                 |                                     |          |
|-----------------|-------------------------------------|----------|
| EDITORIAL       | .....                               | 1        |
| AU FIL DES MOIS | Quoi de neuf ?...                   | 2        |
| ACTUALITÉ       | L'autoroute A65 Langon-Pau          | 5        |
|                 | Gave de Pau                         | 8        |
| <b>DOSSIER</b>  | <b>Déchets</b>                      | <b>9</b> |
| PROTECTION / RN | La relance du processus Natura 2000 | 25       |
| POLLUTION       | R.E.A.C.H.                          | 28       |
|                 | Pesticides                          | 29       |
| ENERGIE         | Accroître la biomasse-énergie       | 30       |
| LOISIRS         | Sorties de mai                      | 32       |

**Prix du numéro : 5**

**Février 2005**



**En couverture** (photo Roland BOURGUET / ADEME) :

Arrivée dans un centre de tri de matériaux à recycler  
issus d'une collecte sélective en porte à porte.

Les auteurs conservent  
l'entière responsabilité  
des opinions exprimées  
dans les articles de ce  
numéro. La reproduc-  
tion, partielle ou intégra-  
le, des textes et illustra-  
tions est acceptée après  
autorisation préalable.



**A**vant de lire notre dossier dédié aux déchets en Aquitaine, permettez-moi de présenter une analyse générale des problèmes posés en tous temps et en tous lieux. Nos sociétés produisent de plus en plus de déchets, c'est-à-dire de choses produites en quantités excessives ou de choses dont la valeur est considérée comme négligeable. La production de masse visant à satisfaire la soif de consommation est directement à l'origine des problèmes que nous rencontrons. On a distingué arbitrairement collecte et traitement, sans doute parce qu'à l'époque on ne voyait qu'un type possible de collecte (tout-à-la-poubelle) alors qu'on voyait plusieurs offres de traitements (décharges, incinération...). Pour réduire les coûts de collecte, on a mis en place des bacs collectifs et on a sévèrement plombé les stratégies de recyclage ! Les citoyens de bonne volonté sont découragés lorsqu'ils voient, en déposant leur petit sac, les masses de déchets recyclables déposés par les non-trieurs. Nous donnons acte aux promoteurs des bacs collectifs que ceux-ci améliorent les conditions de travail des agents chargés de la collecte, encore que les fermentations dans ces bacs ne sont pas sans danger !

N'ayons pas la mémoire courte en 2005 ! Le 24 novembre 1883, le Préfet Poubelle décrétait que les Parisiens devraient jeter leurs déchets dans trois boîtes, l'une pour les matières putrescibles, la seconde pour le verre, la faïence ou les coquilles d'huîtres, enfin la troisième pour les chiffons et papiers. Quand allons-nous être vraiment raisonnables afin de traiter rationnellement nos déchets ?

Les collectes séparées des fermentescibles et des déchets stables permettraient évidemment de valoriser beaucoup plus efficacement les uns et les autres. Si la fermentation pose des problèmes sanitaires et environnementaux, ceux-ci peuvent être résolus grâce à des investissements qui seront amortis par la production de composts de bonne qualité, s'accompagnant ou non de production de gaz. Le traitement de produits stables permettra d'une part de corriger les erreurs de tri volontaire (déchets toxiques) et d'autre part de valoriser tous les matériaux. L'environnement est gagnant avec une telle stratégie. Nous ramènerons les composts vers les terres (un des objectifs de la future Directive Sols) ; nous recyclerons plus que jamais des matières premières parmi lesquelles des produits dérivés du pétrole (dont les gisements s'épuisent) ; nous consommerons moins d'espace pour les décharges (indispensables quelque soit le mode de traitement final).

Alors pourquoi les responsables politiques et administratifs sont-ils si timides ? Certains répondent que, pour une fois, ils ont peur des citoyens. D'autres, plus méchants, disent qu'ils ont peur de parler vrai, ce qui n'est pas dans leur habitude ! La situation n'est pas aussi désespérée et désespérante : certains responsables prennent des initiatives exemplaires et nous espérons qu'elles vont se multiplier dans notre région. Intéressez-vous aux travaux des CLIS (Commissions Locales d'Information et de Surveillance) et n'hésitez pas à aborder ce sujet avec les responsables. Les citoyens sont à l'origine des problèmes et il leur appartient de rechercher des solutions.

Ceci nous ramène à l'origine de nos déchets et à l'évidente nécessité d'une réduction à la source (inscrite dans la loi). Nous ne doutons pas que vous avez déjà réfléchi : vous achetez des produits de qualité, vous évitez les produits jetables, vous allez faire vos courses avec votre panier, vous refusez les publicités dans votre boîte à lettres...

Merci pour l'exemple que vous donnez. Merci pour notre environnement !

Georges CINGAL,  
Secrétaire Général de la Fédération SEPANSO



## EOLIEN

## Les rumeurs grondent !

Il n'est pas toujours simple de savoir à quoi riment les bruits qui circulent... Ne nous y trompons pas : les rumeurs sur l'éolien sont avant tout colportées par des minorités actives d'opposants.



Traitant de 35 questions sur des sujets de santé, de cadre de vie, de politique ou de climats, cet ouvrage répond avec sérieux mais non sans humour aux détracteurs de l'énergie éolienne. Un petit livre de fond, joliment illustré, pour expliquer et convaincre.

56 pages - Format 16 X 24 cm - 16 euros  
A commander à Systèmes Solaires :  
<http://www.energies-renouvelables.org/>

## Histoire de "carrières"

Décembre 2004

Universitaire engagé depuis longtemps dans les combats menés en Aquitaine en faveur de la protection de la nature et juriste reconnu, Simon Charbonneau et son association "Landes Graves Palus Environnement" (LGPE) devront payer 500 euros à la riche entreprise GSM, suite à la demande de référé suspension pour trois arrêtés préfectoraux autorisant l'ouverture de vastes gravières sur les communes d'Arbanats, Virelade et Saint-Michel-de-Rieufret. L'association LGPE, créée à l'origine pour Natura 2000, soutenue par le Syndicat des graves, a tenté plusieurs actions afin d'entraver les projets de la société GSM : défrichement puis exploitation de granulats sur 165 hectares. L'étude d'impact présente des lacunes concernant la vulnérabilité de la

# Quoi de neuf ?...

## Notées pour vous quelques nouvelles marquantes de ces derniers mois dans le domaine de l'environnement.

nappe "Oligocène". Dossier à suivre par les associations de défense de l'environnement fonctionnant avec des bénévoles et pas très "riches". Toujours concernant les "carrières" : c'est en Aquitaine que se trouve la plus grande exploitation (80 hectares). Située à Illats, inaugurée en juillet 2003, elle doit produire un million de tonnes de graves alluvionnaires par an : 500 tonnes par heure destinées aux professionnels du béton prêt à l'emploi. FC.

## Un mauvais exemple de cohabitation population-industrie

Il y a quelques années, la multinationale Bayer Corporation revendait à la société américaine Lanxess SA l'une de ses filiales installée à Addyston aux Etats-Unis. Une fois passée sous la bannière de Lanxess, cette firme, qui par le passé s'était déjà tristement illustrée en matière de pollution industrielle, n'a pas manqué de continuer à dégrader l'environnement par le développement de ses activités chimiques. Et de relarguer dans l'atmosphère des centaines de tonnes de redoutables fumées, particulièrement pourvues en dioxyde de soufre, en monoxyde de carbone et autres composés aussi peu recommandables. La situation serait malheureusement banale si cette usine ne se trouvait à proximité de la paisible ville d'Addyston où, en octobre dernier, une fête foraine se déroulait le plus naturellement

du monde... Or, la population concernée n'apprit que quelques semaines plus tard qu'au moment même où la foule en liesse se pressait pour cette fête, plusieurs milliers de mètres cubes d'un gaz cancérigène, l'acrylnitril, s'échappaient accidentellement des cheminées du complexe chimique tout proche... Plusieurs autres accidents de la même gravité se sont passés sur le même site, provoquant une vive réprobation au sein de la population. L'EPA, administration fédérale chargée de protéger l'environnement, doit procéder à une enquête, tandis que de puissantes associations de citoyens font pression sur l'entreprise pour l'inciter à plus de civisme. On comprend l'émotion des voisins de l'usine : celle-ci est toute proche d'un jardin d'enfants et d'une école primaire ! ES.

✓ Pour compléter votre information :  
[www.CBGnetwork.org](http://www.CBGnetwork.org)  
(rédigé également en Français)

## Qualité de l'air en Aquitaine : peut mieux faire

Décembre 2004

Celle-ci aurait tendance à s'améliorer. La DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) et l'association AIRAQ ont à faire face à un vaste programme : prévenir les risques sanitaires et améliorer la pureté de l'air ambiant. AIRAQ surveille les substances polluantes les plus courantes (ozone, dioxyde de soufre, oxydes d'azote, particules fines). L'amélioration apparente est liée, en réalité, aux conditions climatiques : les températures élevées

et le manque de vent empêchent la dispersion de l'ozone. Le plomb, le mercure, le cadmium et les dioxines sont visés avec des objectifs de réduction des émissions selon les cas de 30 à 85 % (dioxines) : des plans d'action sont demandés aux établissements concernés. Les légionnelles sont un véritable casse-tête : 761 installations concernées en Aquitaine. Ces installations requièrent une surveillance particulière. Une partie des tours aéroréfrigérantes devrait être abandonnée mais les systèmes de climatisation "secs" ne sont pas sans danger car ils fonctionnent à l'ammoniac. FC.

## Une espèce en régression : le chasseur

On aura du mal à le croire pour ce qui concerne la Gironde, département à très forte tradition cynégétique, mais "l'armée" des chasseurs français (ils étaient 2,2 millions en 1974) ne renouvelle plus ses troupes. Le monde de la chasse s'étiole, ceux qui raccrochent le fusil ne sont plus remplacés en nombre équivalent. Les jeunes gens d'aujourd'hui sont soumis à l'attraction de nombreux et nouveaux loisirs, ils sont de plus en plus éloignés du monde rural et de ses rites, et d'ailleurs il est très difficile pour les jeunes de trouver des territoires d'accueil, surtout en périphérie des villes. De plus, la perspective de devoir bien souvent se contenter, faute de mieux, de chasser des faisans de basse-cour lâchés la veille pour le lendemain, n'est pas idéale pour attirer de nouveaux adeptes... Enfin, en raison notamment du comportement de certains, le chasseur a aujourd'hui mauvaise presse auprès de ses amis : de nos jours, chacun se veut écologiste, ami de la nature et du monde animal... Bref, c'est l'hémorragie. Ce monde vieillissant ne compte plus que 1,4 million de détenteurs du permis et ce nombre décline d'année en année. Vu sous un autre angle, cela peut paraître encore beaucoup... surtout si l'on en juge par le nombre de cartouches (quasiment indestructibles) qui jonchent les sentiers de nos

forêts. Il s'en tirerait quelques 200 millions par an ! D'où la campagne lancée par la revue Le Chasseur Français, "Je ramasse mes cartouches", une belle idée reprise par deux chasseurs languonnais qui s'organisent pour récupérer le plastique et le métal ainsi abandonnés, en vue de leur recyclage industriel. Un projet d'intérêt général qu'il convient de saluer bas ! ES.

## Le reboisement progresse Décembre 2004

En dépit du découragement qui a suivi les effets dévastateurs de la tempête de 1999, les sylviculteurs ont repris courage. L'activité de la SODEF (Société de Développement de l'Economie Forestière), créée en 1995, a progressé de 20 % en 2004. La SODEF a financé acquisitions et replantation de parcelles. Ainsi, 3.500 hectares ont été reboisés : les forestiers sont souvent de modestes propriétaires qui plantent pour leurs "petits-enfants". Ce mouvement concerne également le Médoc et le nord de la Gironde, zones les plus sinistrées. 2005 verrait un fort retrait de l'Etat, le Conseil régional financerait l'intégralité des bonifications. Dans ces reboisements, nulle part il n'est fait mention de diversifier les plantations... il n'y a plus de sous-bois, arbousiers ou autre dans les nouvelles parcelles. FC.

## Pollution des lacs et étangs : la Bretagne ferait-elle école ?

Depuis plusieurs décennies, la Bretagne détient le triste privilège d'atteindre des sommets en matière de pollution des eaux douces par excès de phosphore et de composés azotés (dans cette région, les teneurs moyennes en phosphore ont triplé depuis la deuxième guerre mondiale). Les proliférations de phytoplancton (algues bleues microscopiques ou cyanobactéries) dans les lacs et rivières en sont la conséquence directe et bon nombre

d'étangs et de lacs ont été frappés d'interdiction de baignade, par exemple en Ile-et-Vilaine ainsi que dans les Côtes-d'Armor. Où en sommes-nous dans ce domaine en Aquitaine, et plus particulièrement en Gironde ? Ici en tout cas, rien de comparable aux "marées vertes" observées sur les côtes bretonnes (près de Saint-Brieuc) bien que certaines plages du Bassin d'Arcachon s'avèrent parfois peu engageantes pour les baigneurs, pour cause de proliférations végétales massives... Mais depuis deux ou trois ans, certains de nos lacs côtiers laissent voir, au cours de l'été, des nappes de couleur jaunâtre flottant à quelques centimètres de la surface. Ces formations sont dues à la prolifération d'algues du type cyanobactéries qui peuvent, selon les espèces présentes et dans des conditions favorables (en particulier par très fortes chaleurs), libérer des toxines dans le milieu. Rassurons-nous, pour l'heure les analyses officielles ne révèlent aucune toxicité, mais le risque existe : restons vigilants... ES.

## Notre patrimoine très menacé Janvier 2005

Organisée sur l'instigation de Jacques Chirac, la "Conférence internationale sur la biodiversité" s'est ouverte sur un constat effrayant : un état des lieux de référence, la "liste rouge" publiée par l'Union mondiale pour la nature (UICN), entité datant de 1948 et regroupant ONG, scientifiques et organismes gouvernementaux. Cette "liste rouge" de 2004 recense **15.589 espèces** menacées de **disparition** : mammifères, reptiles, oiseaux, poissons, amphibiens, crustacés, plantes, etc. Toutes les six heures, c'est une surface forestière équivalente à Paris, ville d'accueil de ce sommet, qui disparaît, estiment "Les Amis de la Terre" et "Greenpeace". La biodiversité souffre de n'avoir aucun groupe d'expertise validé par la communauté internationale pour alerter et faire pression sur les chefs d'Etat et l'opinion. La France, ce mauvais élève,

possède un patrimoine très riche mais très menacé : le bouquetin des Pyrénées, l'esturgeon, le vison d'Europe, le lynx, l'ours brun, ou encore l'aigle de Bonelli. Notre pays a été épinglé par Bruxelles en matière de protection de la nature. Il ne suffit pas de dire, il faut des actes, des décisions qui correspondent aux discours. "La France est le meilleur élève en terme de déclarations d'intention mais, dans la mise en place de mesures et leur exécution, elle reste très en retard" souligne Bernard Cressens du WWF. FC.

## Le coût du nucléaire en question

### Janvier 2005

La Cour des Comptes (rapport du 26 janvier 2005) s'interroge à juste titre sur le coût du démantèlement des installations nucléaires (prévu d'ici à 2050) et sur la gestion des déchets radioactifs. Le démantèlement coûtera plus de 71 milliards d'euros. Il est probable que ce coût n'entraîne pas dans l'évaluation du prix de revient de l'énergie produite : pourtant une des moins chères paraît-il ! Quant au problème des déchets, après quinze années de recherches dans trois directions (séparation-transmutation, stockage en profondeur et entreposage en surface et sub-surface), aucun des procédés n'est vraiment au point :

- les projets d'incinérateurs ne permettent pas de prévoir une mise en œuvre industrielle de la transmutation avant 2040 à 2050,
- le stockage en profondeur sera expérimenté dans un seul site (Bure dans la Meuse) et l'on ne sait pas s'il pourra accueillir tout type de combustible, y compris le MOX riche en plutonium, et si ce stockage sera réversible ou non,
- l'entreposage en surface est le seul procédé mis en œuvre actuellement (après retraitement) à petite échelle. Il n'est que provisoire en attendant mieux. De plus, des études plus poussées sont nécessaires pour évaluer l'impact du dégagement d'hélium et

le vieillissement des conteneurs.

L'attitude qui consiste à refuser en bloc toute concertation n'est certes pas responsable car il faudra bien trouver une issue. Cependant, est-ce bien le moment de construire de nouvelles centrales ? CG.

## Tsunami et développement économique

### Janvier 2005

Nous avons la mémoire courte et le tsunami qui a ravagé les côtes asiatiques semble déjà loin pour certains d'entre nous. Pourtant, même si l'on ne peut attribuer le séisme à une quelconque cause humaine, la catastrophe qui en résulta mérite tout de même réflexion. Il faut savoir qu'au cours de ces dernières années de mondialisation de l'économie, on a sacrifié les écosystèmes côtiers au profit d'installations touristiques, d'élevages de crevettes et de raffineries de pétrole. Mangroves et barrières coralliennes ont fait les frais de cette modernisation. Or, il semblerait que l'on puisse établir certaines corrélations : les dégâts les plus importants se situeraient dans les zones les plus transformées par le modernisme économique, alors que les pertes seraient moins lourdes dans les sites des tribus indigènes indiennes qui avaient peu transformé leur environnement et ceci, bien que ces sites soient plus proches de l'épicentre du séisme. Exemple à méditer ! Saurons-nous retenir la leçon ? CG.

## Grand projet du littoral

### Février 2005

Alain Rousset a déclaré lors de la dernière séance plénière du Conseil régional que "le littoral doit devenir un grand projet aquitain". Pour lui, le littoral aquitain est équipé de façon *obsolète*, impliquant ainsi un nouveau plan de développement, "tout en respectant l'environnement, qui reste la principale richesse de l'Aquitaine". Nous prenons acte de cette déclaration. FC.

## Une loi sur l'eau

### Mars 2005

Après cinq ans de tergiversations, le texte présenté mercredi 9 mars au Conseil des Ministres ne va pas arranger les choses. Nous avons de la chance d'avoir de l'eau en France : nous consommons 32 milliards de m<sup>3</sup> par an sur 191 disponibles mais, si cette ressource est abondante, il n'en va pas de même de sa qualité. Soixante départements sont classés en zones "vulnérables", c'est-à-dire polluées à cause des nitrates dus aux engrais ou à l'élevage. On trouve également trop de pesticides dans l'eau potable. Il fallait adapter les textes à une directive européenne d'octobre 2000. Objectif : parvenir en 2015 à un bon état des trois quarts des eaux françaises alors que la moitié seulement aujourd'hui est aux normes. Qui paiera ? Les Agences de l'eau recevront 4 % de la part des agriculteurs (de loin pourtant les plus gros pollueurs), 15 % de la part des industriels et 81 % de la part des particuliers. Au lieu d'affirmer dans la loi le principe pollueur-payeur, c'est donc l'usager qui va trinquer ! L'Europe, à travers la PAC, depuis janvier 2005, pénalisera les mauvaises pratiques, c'est elle qui maniera le "bâton" vis-à-vis des agriculteurs, mais il est hors de question de taxer les excédents de nitrates ou d'azote. Et dans le même temps, en catimini, les deux Ministres (Ecologie et Agriculture) ont assoupli les règles sur l'installation des élevages industriels. Avant on pouvait installer 20.000 volailles à 100 mètres de chez vous sans étude d'impact, maintenant le seuil est porté à 30.000 volailles. Autre mesure : il était interdit d'agrandir les plus gros élevages dans 120 cantons (croulant déjà sous les excédents de lisier), un décret l'autorise sous conditions. Il sera désormais possible d'épandre le lisier à 10 mètres de chez vous ou d'une rivière, au lieu des 100 mètres d'une habitation ou des 35 mètres d'un cours d'eau. Concentrer la pollution, c'est probablement ce que certains appellent le "développement durable". FC. ■

Philippe BARBEDIENNE,  
Directeur de la  
Fédération SEPANSO

# L'autoroute A65 Langon-Pau

## Une longue, coûteuse et indigeste couleuvre de bitume

**A**près les beaux discours présidentiels sur la maison qui brûle, l'adoption de la Charte de l'Environnement, la ratification du Protocole de Kyoto, et puis, au niveau même de la Région Aquitaine, la mise en place d'un Agenda 21, d'une Mission Effet de Serre et l'affirmation de la volonté sans faille de réorienter les transports vers le rail, on en vient enfin aux travaux pratiques : on nous propose donc une nouvelle autoroute, délicatement prénommée A65, pour pouvoir rouler un peu plus vite entre Bordeaux et Pau.

Personne n'en a jamais douté, il s'agit d'une solution innovante, originale, peu coûteuse (1 milliard d'euros, plus les à-côtés) et bien entendu respectueuse de l'environnement (à peine 150 km de coupure en rase campagne, 2000 hectares de nature confisqués et 4 millions de tonnes de granulats utilisés) qui s'inscrira parfaitement dans la notion de "développement durable".

Pour préparer cet heureux avènement prévu à l'horizon 2012 à l'issue de presque 20 ans de laborieuse gestation, un magnifique chantier de démocratie participative s'est ouvert en ce printemps 2005, porté sur les fonts baptismaux par tout ce que l'Aquitaine compte comme personnages importants.

La concertation, puisque c'est ainsi qu'on l'appelle, consiste à demander aux élus locaux (qui ont déjà exprimé leur préférence en faveur d'une autoroute concédée d'un bout à l'autre) et au bon peuple (qu'il faut bien informer puisqu'il va payer) s'il vaut mieux relier Langon et Pau par une autoroute payante en tracé neuf (présentée par tous comme le choix idéal), une autre autoroute en tracé neuf à demi payante (mais plus chère à l'achat) ou une troisième autoroute, panachage des deux précédentes. Comme on le voit, c'est varié et original.

Pour mieux faire passer le message, un magnifique dépliant couleur en papier épais au format A3 replié en quatre, intitulé "A65 Bordeaux Mont-de-Marsan Pau, quelle autoroute ?", vantant les mérites du projet, a été tiré à 65.000 exemplaires et généreusement distribué par la Direction Régionale de l'Équipement dans toutes les boîtes aux lettres du secteur concerné par les réunions.

A noter qu'à la suite de la présentation des choix de scénarios de concession, le dépliant présente également "le projet envisagé à l'issue de la consultation des candidats" qui n'est autre que la "concession sur la totalité de l'itinéraire en tracé neuf". En permettant ainsi de faire l'économie d'un nouveau dépliant à l'issue de la concertation, il s'agit là sans doute d'une première mesure visant à épargner les deniers publics. Le contribuable ne pourra qu'y être sensible !

Bien sûr, confortées par ce genre de maladroites, il y aura toujours des mauvaises langues pour dire que tout espoir de voir évoluer les choses à l'issue des réunions est inutile, puisque la décision est déjà prise en faveur de la solution S1 (tout concédé en tracé neuf) proposée par l'équipement et voulue par les élus, et que cette concertation n'est là que pour la forme, mais le fait est que des réunions ont bien eu lieu et qu'elles ont eu le mérite de démontrer qu'il existe la plupart du temps un certain fossé, pour ne pas dire un fossé certain, entre les citoyens et les élus qui décident en leur nom...

### Les arguments de vente

Les réunions commencent systématiquement par une présentation bien orientée faite par les représentants de la DRE, experts en marketing pro-autoroutier. A les écouter, c'est un avenir radieux qu'on nous prépare. Les arguments pour vendre la camelote A65

ne manquent pas : temps de trajet raccourcis de 50 minutes entre Bordeaux et Pau, sécurité accrue, confort amélioré, meilleure desserte de tout l'Est aquitain, et après la desserte, cerise sur le gâteau, une petite dose de "développement durable" toujours bien utile pour rendre plus digestes les couleuvres, surtout longues de 150 km...

Le tout bien sûr pourra être livré à domicile à l'horizon 2012 pour la modique somme d'un milliard d'euros, dont 500 millions d'euros de subvention d'équilibre, cadeau fait à la société concessionnaire en cas de choix du scénario préféré S1 <sup>(1)</sup>.

### Comment en est-on arrivé là ?

C'est en octobre 1993 que le Conseil Régional d'Aquitaine a pour la première fois émis l'idée d'une "liaison routière" Bordeaux-Pau. Deux mois plus tard, en décembre 1993, il était question d'une "liaison routière rapide" ; en janvier de l'année suivante, on parlait déjà de réaliser "25 km d'antennes autoroutières aux deux extrémités de l'axe" puis, en avril 1994, d'un axe "aux caractéristiques autoroutières". Nous y voilà.

En 1995, une première concertation a eu lieu. A cette occasion, par un courrier au Préfet en date du 10 mars 1995, la SEPANSO a émis un avis détaillé sur les différents scénarii et clairement exprimé son choix en faveur d'une amélioration de l'itinéraire existant et son refus d'une autoroute en tracé neuf.

En 2001, les élus (mais plus les associations qui décidément émettaient des avis trop bien argumentés) étaient à nouveau consultés sur le choix des deux bandes de 300 mètres correspondant l'une à une autoroute en site propre, l'autre en une amélioration de l'itinéraire existant

(AIE). Le choix entre une autoroute nouvelle coupant à travers la campagne et une mise à deux fois deux voies de la route actuelle semblait encore permis, du moins dans la partie du trajet située entre Langon et Aire-sur-Adour puisque, au Sud de cette étape, le choix en faveur d'une autoroute semblait définitif...

## Une autoroute à travers la campagne, sinon rien

La consultation de 2001 portait à la fois sur le fuseau de passage de l'autoroute en site propre mais également sur la localisation précise du fuseau pour l'amélioration de l'existant (comme si l'existant était susceptible d'être ailleurs que là où il est).

Dans la plupart des secteurs, un aménagement sur place (ASP) était proposé mais également une alternative dite "au plus près" (APP) : comprendre par là "ailleurs" ou bien souvent "assez loin".

Bien entendu c'est systématiquement cette alternative, pourtant plus coûteuse car n'utilisant pas la chaussée existante et sacrifiant des espaces naturels, qui a été choisie par les élus car à la fois elle éloignait le trafic des habitations implantées au bord de la route actuelle (le nimbyisme <sup>(2)</sup> n'est pas forcément là où on le croit...) et elle leur permettait surtout de se débarrasser, une fois pour toutes et à bon compte, de l'option réutilisant la chaussée actuelle. Ne laissant pas d'autre choix que deux autoroutes, il serait plus facile d'imposer l'autoroute concédée...

C'est ainsi que par cet admirable tour de passe-passe réalisé en 2001, au lieu d'avoir à choisir entre une autoroute en tracé neuf et une amélioration de l'existant, moins coûteuse et moins dommageable à l'environnement car réutilisant la chaussée actuelle, le public doit dire aujourd'hui s'il préfère une autoroute, une autoroute ou encore... une autoroute.

Bien entendu, contrairement à l'autoroute entièrement concédée payante, celle comportant un tronçon mensongèrement baptisé amélioration de l'exis-

tant (AIE) serait moins chère pour l'utilisateur et dotée de plus d'échangeurs, mais elle coûterait théoriquement plus cher à la collectivité pour sa construction et présenterait les mêmes caractéristiques désastreuses que l'autoroute concédée pour l'environnement.

## La leçon des réunions publiques

Au cours des réunions publiques, qui n'étaient pas sans rappeler celles du débat public concernant le Contournement Autoroutier de Bordeaux, on a pu noter encore une fois un profond décalage entre les élus et les citoyens qui, dans leur immense majorité, sont beaucoup plus critiques et préfèrent une solution gratuite pour l'utilisateur et la moins dommageable qu'il soit pour l'environnement.

Pour la plupart, les élus ont exprimé un choix en faveur de l'autoroute concédée, certains parce qu'ils estiment le projet inévitable et qu'ils choisissent, dans l'intérêt de leurs administrés, ce qu'ils pensent être la solution "la moins pire", d'autres parce qu'ils sont encore fascinés par le progrès représenté par l'automobile et raisonnent avec des principes, qui certes étaient d'avant-garde au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle quand ils faisaient leurs premiers pas en politique, mais qui sont aujourd'hui complètement obsolètes pour ne pas dire carrément ringards et éculés face à la problématique d'augmentation des prix du pétrole et la menace de dérèglements climatiques planétaires.

Dans les petites mairies et les cantons ruraux reculés, le mythe de l'autoroute facteur de désenclavement et de développement économique a la peau dure, c'est le moins que l'on puisse dire...

## Les arguments logiques

Le premier qui vient à l'esprit est "**on n'a pas besoin de ça**" car le trafic, surtout dans la partie girondine et landaise du trajet Langon-Pau, est notoirement insuffisant pour justifier de tels investissements. Une amélioration de

la route existante suffirait largement à en gommer les rares points noirs et à fluidifier le transit aux points d'étranglement.

Le second est qu'une autoroute sert toujours d'aspirateur à camions dont elle facilite la circulation ; or on sait aujourd'hui qu'il faut faire décroître le trafic routier de marchandises si l'on veut respecter les engagements pris par la France lors de la ratification du protocole de Kyoto qui, faut-il le rappeler, est une ultime tentative pour réduire les effets désastreux de notre mode de vie sur le climat mondial.

Le troisième est complémentaire du second : la demande en infrastructures autoroutières ne pourra que se réduire car la raréfaction et le renchérissement du pétrole imposeront sous peu des révisions déchirantes dans nos modes de déplacement, d'échanges et de consommation.

Le quatrième enfin est qu'en prévision de cette crise des transports, qui à court terme menace d'asphyxier notre pays, l'urgence aujourd'hui serait de cesser de gaspiller dans des projets obsolètes et de mobiliser tous les fonds disponibles afin de préparer les infrastructures nécessaires aux échanges de demain par le rail ou la mer, beaucoup moins coûteux sur le plan énergétique ou environnemental.

C'est pourquoi, faisant appel au bon sens, nous persistons à dire qu'il y a mieux à faire aujourd'hui que de sacrifier des milliers d'hectares de milieu naturel, des millions de tonnes de granulats et un milliard d'euros pour construire une infrastructure inutile qui va encore cloisonner un peu plus les espaces naturels de notre belle région. ■

(1) Car même en extrapolant la croissance du trafic de ces dernières années, toutes les projections démontrent que cette autoroute concédée et à péage serait largement déficitaire.

(2) De l'anglo-saxon NIMBY (Not In My Backyard), littéralement "Pas dans ma cour".



## Pour quel bénéfice ?

**Rapidité ?** *On nous dit que l'autoroute ferait gagner 50 minutes sur le trajet Bordeaux-Pau.*

Faux ! Dans la mesure où un certain nombre d'améliorations se feront de toutes façons (déviation d'Aire-sur-Adour par exemple), le bénéfice dû à l'autoroute sera moindre. Dans le cas d'une comparaison entre une mise à deux fois deux voies de la route actuelle et une autoroute concédée, le bénéfice serait de l'ordre de quelques minutes tout au plus. A noter que, pour faire face à la crise pétrolière qui menace, l'Agence Internationale de l'Energie préconise de limiter la vitesse à 90 km/h sur autoroute. Dans ce cas, même en comparant strictement à la situation actuelle, le bénéfice serait minime.

**Sécurité ?** *On nous dit que, l'autoroute étant 4 fois plus sûre, on économiserait 7 morts par an et plus de 30 accidents.*

Faux ! En cas d'autoroute payante, le nombre d'échangeurs insuffisant (à cause des frais de construction mais surtout des frais de gestion des péages) fera que les usagers locaux n'auront pas tous accès au nouvel axe dont ils supporteront uniquement les nuisances tout en continuant à risquer leur vie sur l'ancienne route (qui, faute de crédits, ne bénéficiera pas des aménagements de sécurité nécessaires).

**Coût ?** *On nous dit que, grâce à la concession, les citoyens ne vont rien payer.*

Faux ! Ils vont d'abord payer au moins 500 millions d'euros au travers de la subvention d'équilibre qui nous est annoncée, comme ils ont déjà payé par leur impôt toutes les études effectuées à ce jour, ainsi que le simulacre de concertation actuel avec les 65.000 dépliant de réclame généreusement distribués dans les boîtes aux lettres... Plus tard, en cas de faillite du concessionnaire pour cause de trafic insuffisant, ils paieront encore d'autres subventions dites "d'équilibre" pour combler les déficits d'exploitation. C'est une évidence car on n'a jamais vu une autoroute fermer en cas de déficit. Et puis c'est bien la collectivité tout entière qui va supporter le coût des dommages environnementaux et, ça, personne ne le comptabilise.

**Financement des autres infrastructures ?** *On nous dit que l'autoroute, grâce aux recettes de péages, permettra de financer les infrastructures ferroviaires ou portuaires permettant ainsi le développement de transports alternatifs.*

C'est totalement grotesque dans la mesure où l'on sait d'avance que cette autoroute sera très déficitaire. C'est au contraire de l'argent qui aurait pu être utilisé pour le rail ou les infrastructures portuaires qui servira à combler les déficits chroniques de l'A65.

**Développement économique ?** *On nous explique que l'autoroute va enfin permettre le développement de l'Aquitaine et, bien entendu, de chaque commune traversée.*

C'est une contrevérité supplémentaire, comme s'il suffisait d'y croire... Il n'y a qu'à comparer la situation des communes situées le long de la RN113 avant et après l'ouverture de l'A62 entre Bordeaux et Toulouse pour s'en convaincre. D'abord, les quelques minutes gagnées entre Langon et Pau par l'autoroute payante par rapport à l'aménagement de l'existant ne comptent pas et ne justifieront d'aucune façon l'installation de zones d'activité à proximité des rares échangeurs. La crainte exprimée par certains de voir les poids-lourds continuer à emprunter la route actuelle gratuite est bien la démonstration que l'autoroute n'est peut-être pas aussi indispensable qu'on le dit aux échanges de marchandises... Enfin, alors qu'une simple route fait toujours travailler les commerces des villages desservis, en raison notamment des ralentissements en agglomération qui permettent de s'arrêter facilement, une autoroute sans échangeurs asphyxie définitivement les territoires traversés et ne peut en aucun cas les désenclaver. Même en cas d'échangeurs, les usagers hésitent à sortir. Dans tous les cas, même au niveau de ses échangeurs, l'autoroute concédée n'apporterait rien par rapport à l'itinéraire actuel amélioré et mis aux normes.

**Environnement ?** *On nous dit que la construction se fera dans le respect de l'environnement.*

150 km de cloisonnement, 2000 hectares prélevés sur le milieu naturel, 4 millions de tonnes de granulats, ne sont pas rien. L'amélioration de l'existant avec aménagement sur place (qui n'est en rien le tracé AIE proposé) aurait certes un coût environnemental élevé (cloisonnement des territoires) mais il serait bien moindre que celui de l'autoroute pour des avantages bien supérieurs en terme de desserte des territoires.

**Evolution des trafics ?** *On nous fait croire que le trafic serait appelé à croître avec la même courbe que par le passé.*

C'est de la publicité mensongère, car le prix du pétrole va augmenter au fur et à mesure de l'augmentation de la demande des pays émergents et de l'épuisement des stocks les plus faciles (et les moins chers) à exploiter. L'augmentation du prix du baril n'est pas conjoncturelle mais structurelle. De plus, si la France tient ses engagements en matière de lutte contre l'effet de serre (respect du protocole de Kyoto), le trafic routier de marchandises devra se réduire. A noter que les partisans de l'autoroute prolongent les courbes de croissance du trafic pour justifier leur demande mais oublient bien sûr d'extrapoler la courbe d'augmentation du prix du brut, ce qui aurait pourtant le mérite d'éclairer le débat.

**Aménagement du territoire ?** *On présente la proximité de Toulouse et Pau comme un handicap pour l'Aquitaine.*

A l'heure de l'Europe, faire valoir la proximité de Toulouse avec Pau en temps de trajet pour justifier un rapprochement de Pau avec Bordeaux à n'importe quel prix est une vision anachronique de l'aménagement du territoire. Les échanges de Pau avec Toulouse n'handicapent pas Bordeaux et, à l'échelle de la France, ils sont au contraire un atout pour l'Aquitaine. Rapprocher Bordeaux de Pau dans l'espoir d'en éloigner Toulouse n'apporterait rien en terme d'aménagement du territoire ou de développement durable. A noter que le choix d'un contournement d'Aire-sur-Adour par l'ouest, plus coûteux sur le plan de l'environnement qu'un contournement par l'est, est la démonstration que l'aménagement du territoire passe bien après les petites rivalités entre départements ou régions. Un contournement d'Aire par l'est aurait eu le mérite d'offrir un échangeur vers Tarbes et les Hautes-Pyrénées, mais il aurait fallu passer dans Barcelone-du-Gers qui, comme chacun le sait, est en "territoire ennemi" du Midi-Pyrénées... Dérisoire !

Michel RODES,  
SEPANSO Béarn

Membre du Comité  
de Bassin Adour-Garonne  
et du Comité National de l'Eau

# Gave de Pau

## Contamination hélas confirmée des poissons !

**L**orsqu'en février 2001 nous avions publiquement posé le problème de la comestibilité du brochet et des anguilles, l'Agence de l'Eau s'était répandue en propos lénifiants. Nous n'avions fait que divulguer sa propre étude, obtenue de haute lutte. Cette étude de l'Agence affirmait pourtant que les seuils de comestibilité étaient dépassés quant au mercure, au plomb, au cadmium !

Aujourd'hui deux nouvelles études, l'une sur les mousses, l'autre sur les poissons et les habitudes alimentaires des pêcheurs du Gave de Pau, viennent d'être présentées par l'Agence qui réussit par un tour de passe-passe à se disculper de son inertie, de ses silences. En bref, l'Agence reconnaît l'existence de la pollution mais reste dans le flou et met en doute la validité des études de 1997-2000 sans trancher pour autant sur leur contenu !

### L'Agence brouille les pistes

Cette troisième étude livrée par l'Agence de l'Eau et signée par l'Institut National de Veille Sanitaire ne semble faite que pour brouiller les pistes et ne surtout pas déranger les pollueurs. Qu'on en juge :

- Pour le Gave de Pau, l'étude ne porte que sur le seul site de Cauneille (Landes). Or, les études antérieures montrent que c'est le site le moins pollué, séparé de Lacq par de multiples barrages qui piègent les métaux lourds dans les sédiments.
- Mieux encore, alors que la SEPANSO a porté plainte contre X à partir de brochets, cette étude n'analyse

aucun brochet mais seulement sept petits poissons qui, par leur taille, n'ont rien à voir avec les 28 poissons autrefois analysés chaque année.

- Au lieu d'examiner les viscères, on ne regarde que le muscle. Pourquoi ? Tout simplement pour avoir le plaisir d'affirmer, en introduction comme en conclusion, que toute comparaison avec les études antérieures serait "hasardeuse" et "pas évidente". Il faut préciser aussi que l'étude des mousses de 2003 s'arrêtait à Bérenx !

C'est donc systématiquement que l'Agence s'est interdit de jeter les bases minimales de toute démarche scientifique. C'est de l'autosabotage. Le but est simple : pouvoir répondre après dix ans de dépenses que les données sont trop "disparates" pour trancher sur la comestibilité. C'est une stratégie classique de la technocratie pour ne pas avoir à agir : on invalide en permanence son travail, on renvoie à de nouvelles études ! Les études ce n'est pas comme les travaux : ça ne mange pas de pain.

### Comestibles ou pas ?

La conclusion (page 59) : "Une exposition excessive au mercure a été relevée chez les enfants forts consommateurs de poissons de rivière tous sites confondus en Adour Garonne. (...) Les consommations extrêmes repérées sont en revanche trois fois supérieures aux consommations recommandées." Et de nous expliquer que cela ne touche que cinq pour mille des pêcheurs.

Bref, là encore, l'Agence cherche à ne pas se ridiculiser après les propos

rassurants de 2001. On dilue le problème du Gave de Pau en le relativisant par comparaison avec d'autres rivières. Oui, mais tout cela sur la base d'un échantillon bidon de petits poissons (des anguilles de cinquante grammes !) situés loin en aval des pollueurs. La réalité est bien plus grave. Avec son courage habituel, l'Agence ne cite que les pollueurs qui ont quitté la région laissant certes de beaux crassiers : Cofaz (6000 tonnes) et Pennarroya.

### Et maintenant ?

Ce qui avait été promis en 2003 à la SEPANSO par Monsieur Miqueu, Président de la Commission Adour, à savoir faire des prélèvements autour de chaque tuyau suspect de Cauterets à Cauneille, on l'attend toujours. Mais la promesse est renouvelée et les crédits seraient votés en mars. Depuis des années, la SEPANSO, avec Truites Ombres Saumons et le Collectif Adour Eau Transparente, demande la création d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau pour le Gave de Pau.

Car il est temps de résoudre les problèmes si l'on ne veut pas écœurer davantage le citoyen. Que les hauts responsables réfléchissent : c'est avec ce type de petit jeu de blocage que l'on se retrouve avec 40 % d'abstentionnistes et 18 % de votes extrémistes.

Pour l'heure, l'Agence a fait la preuve de son opacité qui est une tactique délibérée. Sur les 200 millions d'euros de budget, seulement 2 % vont à la protection des milieux naturels. ■

# DECHETS

*Mieux vaut prévenir que guérir*



*Tapis roulant de tri manuel de déchets ménagers*

*Photo : Roland BOURGUET / ADEME*

- Réduction à la source, de la quantité et de la toxicité
- Réduction de l'incinération, obstacle majeur au recyclage
- Elaboration de plans départementaux ambitieux

Coordination du dossier : Serge BARDET

Coordination :

Serge BARDET,  
SEPANSO Gironde

# Nos déchets

Prévention et traitement

**E**n 1997, nous sortions deux numéros consécutifs de SON qui traitaient de manière complémentaire ce vaste problème des déchets et de leur élimination :

- Le n° 96 d'abord : son article "Les traitements intelligents et les autres" rappelait la répartition du contenu de nos poubelles (50 % de matières recyclables, 25 % de fermentescibles et 25 % de rebuts à éliminer) et confirmait ainsi notre objectif déclaré de recycler à terme les  $\frac{3}{4}$  de nos ordures ménagères. Il résumait également les ambitions et les faiblesses de la loi de juillet 92 sur les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés, nos points de vue et nos observations sur les orientations prises ou à prendre avec, comme objectif prioritaire, la lutte contre l'incinération. Enfin, et pour tempérer les résultats d'une enquête menée en 1995 par le Collectif déchets girondin sur un "échantillon représentatif" de la population <sup>(1)</sup>, notre article citait quelques exemples très positifs de traitement des déchets réalisés par des élus responsables : communes de Niort, du Sud Bassin d'Arcachon, communauté de Catus dans le Lot.
- Le n° 97/98 surtout, notre premier "Spécial Déchets" : il reprenait ces divers thèmes de manière approfondie en détaillant notamment les diverses techniques de traitement et les différents plans départementaux et particularités de chaque département d'Aquitaine. Un numéro non seulement spécial, mais également exclusif !

**Nous invitons bien entendu ceux qui n'auraient pas conservé ces numéros à les consulter au siège de la SEPANSO.**

## AQUITAINE... ET AU DELA

Nous citons Niort dans notre n° 96 comme ville exemplaire en matière de traitements (abandon de l'incinération au profit du recyclage). Aujourd'hui, le Président du syndicat concerné rêve d'un nouvel incinérateur, appuyé par deux vices-présidents de la Région (PS) mais contré par une vive opposition de la population et de certains élus. Ce projet est moribond mais qu'en pense notre ex-Ministre de l'Environnement et Présidente de la région Poitou-Charente ?

SB

## LA PHILOSOPHIE DE NOTRE COMBAT

Les trois grands principes que nous défendons sont, dans l'ordre :

### La prévention, qui commence par la réduction "à la source"

C'est la toute première condition, qui nous fait répéter sans cesse que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Monsieur de Lavoisier disait, lui, et bien avant nous : "Rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme." Il est bien évident qu'on ne peut faire disparaître un résidu, quel qu'il soit, sous prétexte qu'il nous gêne. Ni en l'enfouissant pour ne plus le voir, ni en essayant de le "purifier par le feu",

ni en l'abandonnant pour que le temps le dégrade. Il sera toujours présent sous une forme ou une autre, ainsi que ses éventuelles activités polluantes.

Comme pour la crise énergétique dont le remède primordial est l'économie d'énergie, la solution au problème des déchets débutera par la réduction à la source de la quantité et de la nocivité des produits de consommation <sup>(2)</sup>.

Cette réduction à la source est d'ailleurs le premier objectif assigné aux plans départementaux par la loi de juillet 1992 : premier vœu pieux car tous les plans hélas pro-

<sup>(1)</sup> Plus de 2000 personnes sondées tout de même, qui exprimaient en grande majorité leur manque de confiance envers les élus et leur crainte de l'incinération... Les candidats aux municipales de 1995 furent informés de cette enquête et nous adressèrent pour la plupart l'assurance de leur sincère adhésion à nos idées...

<sup>(2)</sup> Ce que nous appellerons "prévention primaire" (voir tableau ci-contre).

## LES SACS PLASTIQUE

Qui porte vraiment attention à cet objet de tous les jours ? Qui réalise qu'au niveau mondial nous en utilisons entre 500 et 1000 milliards par an, soit 150 pour chaque terrien (en moyenne, mais combien n'en ont jamais vu ?...). Ou encore plus d'un million à la minute !

C'est étonnant du point de vue important mais c'est inquiétant question déchets. Soit ils brûlent en UIOM (à la satisfaction de Carrefour SA), soit ils se baladent dans la nature, décorant le paysage mais aussi tuant la faune, bouchant les canalisations et autres facéties... Bien qu'ils ne représentent que 1 ou 2 % des déchets, ils sont dans le collimateur des environmentalistes de nombreux pays. Par exemple :

- En Irlande, où une taxe de 0,15 euros par sac a réduit les quantités de 90 % !
- Au Danemark : réduction de 66 %, comme à Taïwan.
- En 2002, au Bangladesh, interdiction totale de produire et distribuer ces poches, avec menace de dix ans de prison et 13.000 euros d'amende pour les récidivistes !
- Le Royaume-Uni, par contre, traîne des pieds, considérant sans doute le problème d'une importance limitée...

En France, le croirez-vous, nous avançons ! La Corse, l'Ile de Ré renoncent à cette utilisation. Un député de Seine-et-Marne (pas Vert, non, UMP !...) a déposé un projet de loi pour l'interdiction d'ici à 2010. Plusieurs grandes surfaces multiplient les initiatives de suppression. A chacun d'entre nous à présent d'enfoncer le clou !



Photo : Roland BOURGUET / ADEME

gramment une augmentation des quantités à éliminer. Démographie et boulimie obligent !

Pourtant, avant de culpabiliser le consommateur, la France d'en haut ne doit-elle pas limiter, par une législation appropriée, la production de tous ces emballages et autres gadgets jetables trop souvent générateurs de produits toxiques ?

Mais le veut-elle seulement ? Dès lors que la croissance est son leitmotiv, pudiquement masquée sous le terme si discutable de "développement durable", on a le droit d'être inquiet.

Messieurs les Députés, soucieux comme l'on sait du cadre de vie de vos concitoyens, vos propositions de lois sont attendues impatiemment !

## SORTIR DE L'INCINÉRATION, objectif majeur

Poussières, acides, métaux lourds, dioxines... la liste s'est élargie mais est-elle close ? Quel est l'élu aquitain qui assurerait qu'il ne sortait que de la vapeur d'eau des cheminées d'incinérateurs ?

Il est évident aujourd'hui que les polluants dégagés par nos chaudières, nos véhicules et nos industries sont la cause principale des pathologies en développement comme les cancers par exemple. Nos usines d'incinération sont concernées au premier rang et ce ne sont pas les mises aux normes successives qui résoudront le problème, mais l'arrêt des projets de construction puis l'abandon progressif de cette filière.

**LA PRÉVENTION, TELLE QUE NOUS LA CONCEVONS, PEUT SE COMPARER À LA PRÉVENTION MÉDICALE. ELLES AGISSENT AUX TROIS NIVEAUX CI-DESSOUS.**

| NIVEAU                | PREVENTION MEDICALE                                            | PREVENTION TRAITEMENT DES DECHETS                                           |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Prévention primaire   | Empêcher l'apparition de la maladie (hygiène, immunisation...) | Empêcher l'excès de déchets (réduction à la source)                         |
| Prévention secondaire | Dépister et traiter précocement la maladie                     | Limiter l'impact sur l'environnement (traitement "intelligent" : recyclage) |
| Prévention tertiaire  | Empêcher les récurrences et limiter les séquelles              | Neutraliser et surveiller les résidus ultimes                               |

N'oublions pas, puisqu'on parle de fumées, le phénomène d'aggravation de l'effet de serre qui nous promet des lendemains chaleureux et qui pourrait à lui seul justifier le renoncement à l'incinération.

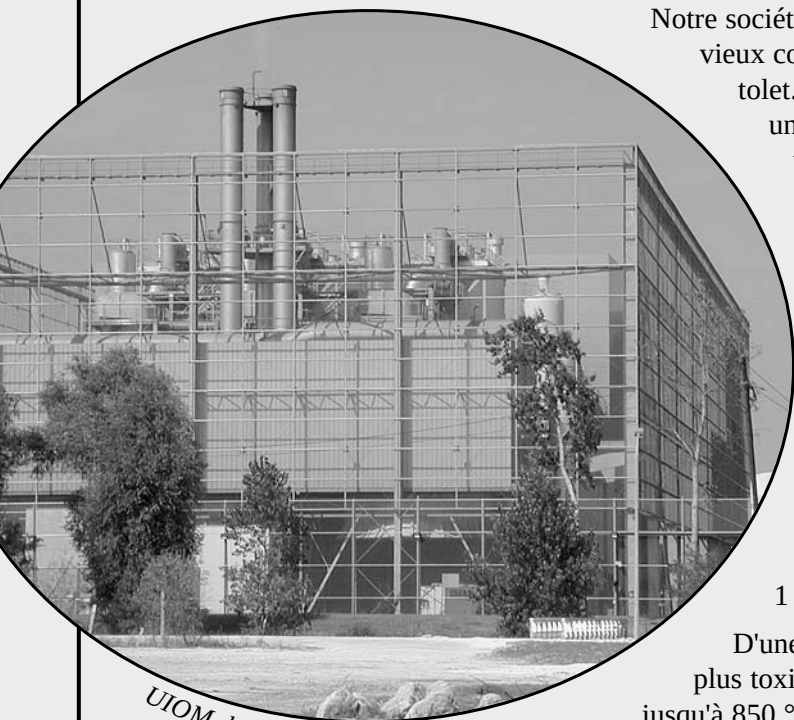
N'oublions pas non plus les 30 % de résidus solides de combustion. Ces "mâchefers" plus ou moins toxiques eux aussi, dont on ne sait pas très bien où et comment les retraiter et les dissimuler (tiens, ça ne vous rappelle rien ?).



N'oublions pas enfin le caractère pervers et pourtant évident de la chose : solution de facilité pour certains élus et techniciens (de moins en moins nombreux il est vrai), boulimique de résidus de toutes origines, l'incinération est l'obstacle principal à une politique efficace de recyclage.

C'est cette dernière raison surtout qui nous a conduits, après quelques années d'observation, à refuser d'autres procédés a priori moins contraignants (thermolyse, pyrolyse...) qui sont de la même famille que l'incinération (traitements thermiques).

## LE CNIID <sup>(1)</sup> DÉNONCE "LE MEURTRE CHIMIQUE"



UIOM de Bègles (photo : SEPANSO)

Notre société continue à limiter la notion de meurtre à certains actes, vieux comme le monde : le coup de massue, de couteau, de pistolet... Quand donc un industriel qui construit et met en route une usine polluante sera-t-il inculpé ? La dangerosité de ce type d'arme chimique est pourtant établie aujourd'hui et les résultats de nombreuses études épidémiologiques sont terrifiants. Comme est effrayante la conduite des "responsables" à tous les niveaux : industriels bien sûr, mais aussi politiques et scientifiques qui minimisent sans relâche les risques encourus (Ministère de l'Ecologie, ADEME, toxicologues célèbres...).

Concernant les incinérateurs : s'il est vrai que la nouvelle génération rejette beaucoup moins de dioxines et respecte les normes en vigueur (moins de 0,1 nanogramme par m<sup>3</sup> de fumées émises <sup>(2)</sup>), peut-on accepter sans crainte une modeste "dose journalière admissible" de 1 picogramme <sup>(3)</sup> de dioxines par kilo de poids corporel ?

D'une part, il existe plusieurs catégories de dioxines, certaines plus toxiques que d'autres. D'autre part, ces molécules sont stables jusqu'à 850 °, non volatiles et peu biodégradables. Transportées par les poussières en suspension, elles se déposent et pénètrent dans le sol. Elles sont absorbées par les végétaux et on les retrouve, avec un effet de concentration, le long des chaînes alimentaires et principalement dans les graisses, donc dans le lait.

Enfin, il faut citer les batailles d'experts. Pour l'Agence américaine de Protection de l'Environnement (APE) qui considère que ces molécules sont cancérigènes, le risque nul n'existe qu'à quantité nulle. Par contre, l'OMS ainsi que l'Institut Européen de Veille Sanitaire, pour qui il y aurait un effet de seuil, prétendent que l'on peut définir une dose journalière admissible (DJA). Jean-François Narbonne, professeur de toxicologie à l'Université de Bordeaux, précisait dès l'année 2000 <sup>(4)</sup> que "le caractère cancérigène n'est pas le problème majeur dans le contexte de l'exposition actuelle, relativement basse, de la population générale". Tant pis pour les populations qui vivent à proximité d'un incinérateur, surtout s'il est ancien ! Le Professeur Narbonne ajoutait cependant : "ce sont les effets les plus subtils des faibles expositions qui nous préoccupent : conséquences sur le développement du fœtus, troubles endocriniens ou encore altération du système immunitaire, nerveux et de reproduction". Peut-on considérer comme négligeables, au bout de vingt ans, les 2,4 grammes de dioxines rejetés par un incinérateur qui traiterait 200.000 tonnes de déchets par an ?

D'après le CNIID, des études scientifiques montrent que les mesures habituelles (conformes aux normes) sous-estiment les émissions moyennes d'un facteur 30 ou 50 ! Excusez du peu ! Autant de molécules de dioxines dont les effets sont encore si mal connus et qui sont rejetées au gré du vent sur les cultures et les herbages...

<sup>(1)</sup> CNIID : Centre National d'Informations Indépendantes sur les Déchets.

<sup>(2)</sup> 1 nanogramme (ng) = 10<sup>-9</sup> grammes.

<sup>(3)</sup> 1 picogramme (pg) = 10<sup>-12</sup> grammes.

<sup>(4)</sup> In La Recherche, Société d'Éditions Scientifiques, septembre 2000.

## PRIORITÉ AU RECYCLAGE (terme général)

D'après le Larousse, recycler signifie :

- réutiliser,
- réintroduire dans le cycle des produits,
- valoriser.

Répetons-le sans cesse : les déchets triés et recyclés échappent à l'incinération et au stockage. Ce troisième principe, qui entre dans la case "prévention secondaire", découle donc des deux précédents. "Recyclage" est pour nous un terme général qui englobe différents traitements intelligents, c'est-à-dire économes en énergie et en matière et respectueux de l'environnement :

- Le **réemploi** tout d'abord, qui était de règle il y a quelques décennies, mériterait d'être remis au goût du jour, avec la "consigne" et des produits qui durent (mais peut-être avons-nous une piètre idée de l'Economie...) !
- La **réintroduction**, dans les cycles de fabrication, de certains matériaux issus du tri sélectif (verre, métaux, plastique, papier...). C'est l'image la plus évidente du recyclage.
- Mais il ne faut pas oublier non plus la **valorisation** par dégradation biologique des résidus fermentescibles : le compostage (collectif et individuel), c'est-à-dire la transformation de ces déchets en amendement et engrais organique dit "compost". C'est un processus naturel qui ne demande qu'un peu de place, du temps et de la main-d'œuvre. Ces matières fermentescibles (épluchures, déchets de cuisine, papiers, cartons souillés, etc...) représentent 25 à 30 % de nos ordures ménagères. Quelle satisfaction pour le composteur amateur de constater cet allègement subit de sa poubelle ! La méthanisation de ces mêmes déchets récupère le biogaz au cours de cette dégradation vers l'état de compost. Il s'agit là d'une industrie, nécessitant des installations techniques importantes. De nombreux "digesteurs" de petite taille ont toutefois été construits et utilisés avec succès dans des lieux isolés (traitement du fumier dans des fermes d'élevage) afin d'alimenter des appareils de chauffage et de cuisson.

### Elimination des déchets "ultimes"

Ces trois grands principes correctement observés, il reste le problème de l'élimination (?) la moins nuisante possible des rebuts dont on ne peut, dans l'immédiat, tirer aucun autre avantage.

Pour nous, la solution actuellement la plus acceptable,

### APPEL D'UN CITOYEN

A la Communauté Urbaine de  
Bordeaux, Service Nettoyement  
(tél. 08.00.22.21.20) le 28 décembre 2004

#### Objet

Il y a trois ramassages par semaine - mardi et samedi pour le "tout-venant" (poubelle grise), jeudi pour les déchets recyclables (poubelle verte). Si le mardi - ou le samedi - est férié, la collecte de jeudi concerne la poubelle grise (exemple : jeudi 23 décembre et jeudi 30 décembre 2004).

#### Question

Il en sera donc ainsi deux jeudis de suite ? Cela est ennuyeux car la poubelle verte est de plus en plus sollicitée et déborde !

#### Réponse

Je comprends mais c'est le règlement. Outre l'apport volontaire en déchetterie, vous pouvez aussi mettre vos déchets recyclables dans la poubelle grise...

#### Question

Tiens, tiens ! N'auriez-vous pas tendance à incinérer plus facilement qu'à recycler ?

#### Réponse

Heu... pas du tout, mais il faut bien faire au mieux... A vous de voir...

compte tenu de notre refus de l'incinération est le stockage réversible. Nos luttes passées contre les décharges sauvages (ou plus ou moins "contrôlées") ont conduit nos décideurs et nos industriels à mettre au point – moyennant surcoût bien sûr – des centres de stockage d'une fiabilité aujourd'hui convenable. Les barrages successifs d'argile et de films plastique permettent d'assurer une étanchéité d'autant plus rassurante que :

- ces CET seront implantés en concertation avec la population, sur des sites choisis par les pouvoirs publics (et non par des sociétés privées) après étude géologique complète,
- ces stockages seront "réversibles", c'est-à-dire que l'on pourra à tout moment récupérer leur contenu pour le soumettre à des traitements différents ou nouveaux.

Seuls une réduction drastique à la source de la quantité et de la nocivité des déchets et un recyclage développé au maximum aboutiront à une quantité minimale de déchets à stocker, inférieure en tout cas aux masses de "mâchefers" issus des incinérateurs.

## LES PLANS DÉPARTEMENTAUX D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

### La réglementation

Institués par la loi du 13 juillet 1992, les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés chargeaient les Préfets d'élaborer un projet de gestion et d'élimination des déchets en concertation avec les élus et la population (entre autres, les associations environnementalistes). Les objectifs principaux de cette loi rejoignaient nos principales revendications :

- réduction à la source,
- limitation des transports,
- valorisation par recyclage (et production d'énergie),
- participation de la population à la mise en oeuvre et au suivi.

### La mise en application

Malheureusement, ces bonnes intentions ont été peu et mal suivies en règle générale :

- La production n'a cessé d'augmenter. Les prévisions elles-mêmes des plans tablaient sur une inévitable progression de la population, donc des déchets : aucune volonté politique en effet n'est jamais apparue d'obliger l'industrie à limiter ses fabrications d'emballages, suremballages et autres objets jetables aussi inutiles que coûteux et bien souvent polluants.

**Au royaume de la croissance, le gaspillage est prince !**

- Quant à la limitation des transports, c'est-à-dire au traitement de proximité, n'en parlons pas : nos routiers se font un plaisir d'aller et venir d'un département à un autre tandis que nos élus recherchent avec ténacité des sites à des dizaines de kilomètres autour des incinérateurs pour la "maturation" de leurs mâchefers (encore un terme discutable : ici, la maturation - qui signifie "mûrir" en bon français - consiste à dépolluer partiellement les mâchefers à l'air libre ou dans des bassins appropriés ; ensuite, il ne reste probablement qu'à traiter les eaux polluées résiduelles...)



### LES DÉCHETS HOSPITALIERS

Ils sont habituellement incinérés (quelle idée originale !) en raison des dangers de contamination et sachant que le feu purifie tout... Poches et récipients plastique, seringues, pansements, imaginez la qualité des émissions ! Et dire qu'il y a peu les hopitaux incineraient eux-mêmes ces choses-là dans des fours tout ce qu'il y a de plus rustique... Pourtant, il y a d'autres solutions : le CHR de Roubaix, un des plus importants de France, désinfecte ses déchets par autoclave (vapeur sous pression). De telles solutions sont soutenues par les réseaux environnementalistes (CNIID, mais aussi Health Care Without Harm, traduit en Français par "D'abord ne pas nuire", réseau international).

### LES DÉCHETS INDUSTRIELS

Ils comportent les DIB (Déchets Industriels Banals) et DIS (Déchets Industriels Spéciaux) et sont envoyés dans les mêmes directions, incinérateurs notamment. Les autres déchets industriels ont fait, il y a quelques années, l'objet d'une étude spécifique d'élimination et chaque région avait la charge de cette étude. La CREDIA (Commission Régionale pour l'Élimination des Déchets Industriels en Aquitaine) a été créée il y a une dizaine d'années et le PREDIA (Plan Régional pour l'Élimination des Déchets Industriels en Aquitaine) établi, examiné et... annulé en même temps que le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Gironde. Depuis, silence radio ! La CREDIA, qui devait se réunir sous la présidence du Préfet chaque mois, dort d'un sommeil profond et on ne parle plus du PREDIA. Pourtant, les déchets ultimes ont besoin de ces centres de stockage spécifiques (CSDU) à raison, pensons-nous, d'un site par département (pour limiter le transport routier). Sites choisis, répétons-le, en concertation entre les pouvoirs publics et la population et non par l'industrie privée.



A gauche : Incinérateur de Bègles - Ci-dessus : Déchetterie

Photos : Colette GOUANELLE

- Si la valorisation par recyclage a fait l'objet d'efforts réels (création de déchetteries, centres de tri, etc...), c'est surtout celle par production d'énergie qui a été l'objectif principal afin de justifier l'incinération : en ayant l'air de respecter cet objectif de la loi, on pourrait développer ainsi une industrie lucrative pour nos vieilles connaissances de la "bande des trois" (Lyonnaise, Générale et Bouygues) et leurs filiales. Nous n'insisterons pas, en outre, sur le terme de "valorisation" qui semble un bien grand mot au vu du rendement bien modeste du cycle complet de l'énergie produite par l'incinération. Une mention spéciale pour Carrefour qui recommande bien de ne pas jeter ses sacs plastique : chacun d'eux peut en effet, en brûlant, fournir l'énergie à une ampoule de X watts pendant Y minutes ! Un courrier de notre part au siège de cette société n'a bien entendu donné aucun résultat... D'autres grandes surfaces semblent toutefois faire un effort en ce sens (Auchan, Leclerc...) et ont instauré des sacs réutilisables, des "caisses vertes" sans poches plastique. Il est impératif d'encourager ces actions, de faire ses courses avec son cabas et d'exprimer sa satisfaction auprès des hôtesses de caisse qui transmettent à leur hiérarchie.

## Les compétences

La collecte et le traitement des déchets sont dirigés par les instances communales, communautés de communes et syndicats intercommunaux ("SICTOM"). Avec, pour sous-traitants, les incontournables spécialistes privés qui ont la charge de contrôler le bon fonctionnement et l'innocuité des installations. C'est ainsi que les normes d'émission des incinérateurs sont en principe scrupuleusement respectées (voir encart page 12) et que les centres de stockage n'émettent plus d'odeurs pestilentielles (voir Audenge en Gironde) ni de déchets volages (voir près de

Marseille la valse des sacs lorsque souffle le mistral...).

Le Préfet, puis de plus en plus souvent les Conseils généraux, sont responsables de la conduite et de la révision des Plans, les collectivités et syndicats intercommunaux sont tenus d'en respecter les objectifs et directives, ce qui n'est pas une mince affaire. Il est donc aisé de comprendre pourquoi les associations sont constamment sur le qui-vive.

## Les diverses installations de traitement (voir carte au dos de ce numéro)

On trouve essentiellement :

- Les Usines d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) ou de déchets spéciaux, hospitaliers et autres : dévoreuses de matière, gaspilleuses d'énergie, sources de pollution atmosphérique, de gaz à effet de serre, de mâchefers, elles produisent de la chaleur et de l'électricité. Ce que le solaire pourrait mieux faire si on le décidait enfin.
- Les Centres d'Enfouissement Techniques (CET) : solution préférable à nos yeux, après réduction maximale grâce au tri/recyclage et la réversibilité assurée. La loi de 1992 prévoyait pour 2002 la fin de ces CET (qui continuent leur chemin...) et le maintien des seuls centres de stockage de déchets ultimes, moins nombreux par conséquent et donc en principe plus faciles à gérer. Malgré le caractère "ultime" du contenu, il faut qu'ils soient eux aussi réversibles, sait-on jamais ?
- Subsistent encore, hélas, de nombreuses "décharges", plus ou moins contrôlées, plus ou moins discrètes, qui reçoivent de tout et n'importe quoi. La liste est impressionnante et les pouvoirs publics ne se bousculent pas pour fermer et réhabiliter ces tristes vestiges d'un autre âge.
- Une note spéciale pour les "déposantes" de produits de vidange (et divers) et la pollution particulièrement insidieuse qu'elles diffusent (exemple : "Lucbert" à Saint-Médard-en-Jalles en Gironde).
- Enfin, nous citerons les quelques trop rares stations de compostage de déchets verts, de boues de stations d'épuration et l'usine de méthanisation Valorga à Amiens. ■

## RECYCLER LES BOUCHONS LIEGE

Le bouchon liège broyé constitue un excellent isolant thermique et phonique. C'est pourquoi l'association CPN (Connaître et Protéger la Nature) à Lagrèze (Lot-et-Garonne) récupère les bouchons usagés. A partir de 150 points de collecte, elle espère en récupérer 10 mètres cubes en 2005. Les revenus de la vente sont reversés à des associations d'aide aux handicapés.

Tél. : 05.53.89.53.69

Jean-Pierre LACAVE,  
SEPANSO Lot-et-Garonne

# Le plan du Lot-et-Garonne

*Dans l'attente d'une révision...*

**L**e Plan d'élimination des déchets ménagers du Lot-et-Garonne, après enquête publique, a été validé par l'arrêté préfectoral du 26 mars 2003. Dès sa conception, le plan s'est heurté à une forte opposition (élus et populations concernés) notamment pour sa partie traitement (incinération). Cette opposition s'est vivifiée et cristallisée d'autant plus fortement qu'au même moment FersoBio (équarrissage) annonçait le déplacement de son usine du Passage avec ajout d'une unité d'incinération des farines animales dangereuses. Les Verts ont mis ce plan au Tribunal administratif avec de très grandes chances de l'invalidier. Pendant les périodes électorales (régionales, cantonales) qui ont suivi, le plan (partie traitement) a été mis sous l'étouffoir et semble bien enterré.

## Situation actuelle

Aujourd'hui, avec les deux projets en cours de réalisation (Nérac et Casteljaloux), chaque Lot-et-Garonnais est à proximité d'une déchetterie (à 15 minutes) et la collecte sélective par points d'apport volontaire ou porte à porte concerne quasiment toute la population.

La création d'un syndicat départemental de traitement avec nomination d'un directeur a regroupé tous les acteurs hormis le Marmandais (CAVG) qui fait pour l'heure cavalier seul et envoie ses déchets au CSDU de Lapouyade (Gironde).

Les maires des communes dont le territoire comporte une ou plusieurs décharges brutes (environ 150) sont dans l'obligation de fermer ces sites ou d'engager une régularisation.

L'arrivée en fin de vie des CSDU du Lot-et-Garonne rendait urgentes des décisions pour le traitement des ordures ménagères. Devant l'absence apparente d'issues, l'explosion prévisible des coûts de traitement et les oppositions multiples, des initiatives "hors plan" ont été prises : prolongement de l'activité à Réaup-Lisse, projet d'extension à Monflanquin...

Quoique la révision du plan n'ait pas été déclarée, le Conseil général étudie des solutions nouvelles transitoires (ce pourrait être Montech) et définitives. Les associations sont consultées avec promesse d'étudier le chiffrage d'autres procédés que l'incinération et la création d'un Observatoire départemental des déchets. A suivre... ■

## INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE STOCKAGE EN

### CENTRES DE STOCKAGE DES DÉCHETS ULTIMES

| LOCALISATION        | NATURE ET TONNAGE TRAITE                                         | FIN DE VIE PREVUE |
|---------------------|------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Miramont-de-Guyenne | OM : 7 à 8.000 tonnes par an<br>(5.500 tonnes par an autorisées) | 2004              |
| Monflanquin         | OM : 29.000 tonnes par an                                        | 2005              |
| Nicole              | OM : 25.000 tonnes par an<br>DIB : 5.000 tonnes par an           | 2006              |
| Fauillet            | 14.500 tonnes par an<br>dont 10.000 tonnes de DIB                | 2006              |
| Réaup-Lisse         | OM : 9 à 10.000 tonnes par an                                    | 2004              |

Le plan prévoit la création d'un CSDU d'une capacité de 9.000 t/an. Deux projets privés (les cartons ; Onyx a déposé un dossier pour la création d'un CSDU "bio-réacteur" d'une

### USINES D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

| LOCALISATION | NATURE ET TONNAGE TRAITE                      |                   |
|--------------|-----------------------------------------------|-------------------|
| Le Passage   | 34.000 tonnes par an dont 1.000 tonnes de DIB | Mise aux normes 2 |

Le plan prévoit une capacité installée (comprenant l'incinérateur d'Agen-le-Passat

### PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

| LOCALISATION | NATURE ET TONNAGE                            |
|--------------|----------------------------------------------|
| Foulayronnes | Compostage des déchets                       |
| Caubeyres    | Compostage des déchets                       |
| Monflanquin  | Compostage des déchets                       |
| Caudecoste   | Compostage des boues de stations d'épuration |

# ... et celui des Landes

*En progrès mais peut mieux faire !*

Texte et photo : Georges CINGAL,  
Président de la SEPANSO Landes

**L'**arrêté préfectoral du 18 janvier 2001 approuvant le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés des Landes avait été annulé par le Tribunal administratif de Pau le 19 juin 2003 à la demande d'Aquitaine Alternatives, soutenue par la SEPANSO Landes. Après consultations, le Préfet a arrêté le 27 janvier 2004 qu'il convenait de mettre en révision ce plan puisque le plan de référence datait donc de 1996 et n'avait qu'une durée de vie de dix ans.



Centre de stockage de Caupenne

## LOT-ET-GARONNE

ES

| DIVERS                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------|
| Durée de vie prolongée                                                 |
| Extension à l'étude                                                    |
| Extention réalisée sans autorisation (enquête publique prévue en 2005) |

Nicollin et Onyx) de CSDU sont dans capacité de 100.000 t/an à Houeillès.

ÈRES

| DIVERS                                |
|---------------------------------------|
| 2005 en cours (pratiquement terminée) |

(age) de 120.000 tonnes par an.

## TRAITE

|                        |
|------------------------|
| s verts                |
| s verts                |
| s verts                |
| ration : 540 tonnes MS |

L'ensemble des données, qui ont été actualisées par un bureau d'études et la DDAF, n'a pas fait l'unanimité après une série de 6 demi-journées de réflexion. Les divergences sont très nettes : alors que les acteurs économiques et les élus estiment que les tonnages et les coûts peuvent augmenter, les responsables des associations impliquées dans le programme de révision (Bien Vivre en Pays de Born, Chalosse Vie, Pays d'Orthe Environnement, SEPANSO Landes et UFC Que Choisir) ont systématiquement avancé l'argument "santé d'abord" pour que le nouveau plan soit ambitieux et marque une rupture avec les plans antérieurs.

La Commission de suivi a validé le projet de plan soumis à enquête publique à l'unanimité moins une voix (seule la SEPANSO présente disposait d'une voix puisque les autres associations avaient seulement été invitées à s'exprimer). Toutes les associations présentes (citées ci-dessus) se sont mobilisées pour exprimer si fort leur mécontentement et affirmer qu'elles attaqueraient le prochain projet si bien que le Préfet et le Conseil général des Landes ont dû concéder que la réflexion sur la prévention et la réduction à la source serait approfondie. Une sous-commission ad hoc a été constituée de volontaires afin de définir un plan visant à limiter les flux de déchets et à réduire les arrivées dans les usines d'incinération et dans les centres de tri-compostage. Tant que tous les déchets fermentescibles ne seront pas éliminés des poubelles destinées à recevoir les déchets divers, il n'y aura pas de possibilité de gestion rationnelle des déchets. Les associations (4 pages de la SEPANSO Landes) ont toutes envoyé leurs contributions, ce qui a permis au Conseil général des Landes de monter à la hâte un Plan d'action de prévention.

Celui-ci comprend 10 actions : **compostage individuel, stop pub, exemplarité du Conseil général, exemplarité des administrations et des collectivités, zéro sacs de caisse, éco-conception, guide "consommation responsable", guide "récupération et réparation", site Internet, tableau de bord.**

Le 5 janvier 2005, le plan de prévention a été validé par le Conseil général qui a voté un budget de 100.000 euros pour sa mise en œuvre. Ce plan complémentaire a été annexé au Plan départemental comme l'a demandé la SEPANSO Landes le jour de l'ouverture de l'enquête publique le 4 janvier. Nous avons demandé et obtenu la prolongation de l'enquête afin que chaque citoyen puisse consulter l'ensemble des documents. L'enquête a donné lieu à 892 observations. Le 21 mars, la Commission d'enquête a émis un avis favorable. Le rapport et les conclusions sont disponibles à la Préfecture, à la Sous-Préfecture et au siège de l'association. Les observations des associations et des citoyens ont donné lieu à un mémoire en réponse (19 pages). Le Préfet a signé l'arrêté officiel le 14 avril. Vous pouvez trouver les principaux documents sur le site suivant : <http://www.land.es.pref.gouv.fr>. Le 24 avril ont commencé les premières réunions des groupes de travail chargés du pilotage des différents volets du plan prévention. A suivre... ■



Commission Déchets  
de la SEPANSO Gironde

# La situation en Gironde

*La pression associative porte ses fruits*

## LE COLLECTIF DECHETS GIRONDIN

Créé il y a près de 25 ans à l'initiative de la SEPANSO en particulier, le Collectif Déchets girondin regroupe environ 25 associations environnementalistes de notre département (parmi lesquelles Aquitaine Alternatives, AVECICM, Bassin d'Arcachon Ecologie, CLCV, Les Verts, ADLG Guillos, ADEA Audenge, Vive la Forêt, Union Vivre en Entre-deux-Mers, Trans'CUB et, bien sûr, la SEPANSO et plusieurs associations locales disséminées en Gironde). Ces associations ont toutes le même objectif, tel qu'il est explicité sur l'entête des lettres et comptes-rendus : "Associations pour la réduction des déchets à la source, la prévention et les traitements sans nuisances".

Les réunions ont lieu à la Maison de la Nature et de l'Environnement de Bordeaux le premier jeudi de chaque mois à partir de 20 heures et rassemblent beaucoup de participants, preuve de l'importance du sujet.

Un tel collectif est une "association de fait", c'est-à-dire non déclarée en Préfecture, composée de représentants d'associations. Pas de bureau, pas de Conseil d'Administration, pas de Président, mais des animateurs bénévoles efficaces (la maigre trésorerie est gérée par l'AVECICM) ! Les membres du collectif examinent les problèmes en cours et décident des actions à mener :

- positions à défendre au cours des instances officielles (CUB, CDD, etc...),
- participation aux manifestations diverses,
- élaboration de courriers et documents, etc...

Récemment, par exemple, le Collectif déchets 33 a établi un document très complet résumant les propositions associatives : "25 actions pour réduire les déchets à la source + 25 autres actions de prévention". Dans le cadre de la révision permanente du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers, treize propositions ont été établies dans le scénario "Gesteco"

(gestion écologique des déchets en Gironde)  
par Aquitaine Alternatives et la SEPANSO.

Ces documents sont diffusés auprès des responsables politiques et municipaux et ce "harcèlement" permanent porte inévitablement ses fruits.

**A**près maintes discussions et réunions, le Plan d'élimination des déchets ménagers de la Gironde a été adopté à l'unanimité de la Commission d'élaboration et signé le 15 décembre 2003 par le Préfet. Le plan précédent (1997) avait été annulé sur plainte des associations (recours d'Aquitaine Alternatives et appui volontaire des membres du Collectif déchets). Celles-ci se sont engagées à ne pas attaquer cette dernière version à condition d'une mise en révision dès la signature. Ce qui fut accepté immédiatement. Ce consensus est dû à l'abandon du terme "incinération" dans ce nouveau texte, aboutissement d'une participation constante depuis 1992 aux réunions d'élaboration et d'une lutte non moins tenace contre cette technique. La Commission d'élaboration, animée par le Préfet, a donc pris fin à la signature du dernier plan fin 2003.

## Le Conseil Départemental des Déchets

Comme nous le souhaitons depuis de nombreuses années, le Conseil général a pris en charge l'important dossier des déchets et créé une instance spécifique : le Conseil Départemental des Déchets (CDD). Nous y siégeons bien entendu, avec d'autres associations, le Collectif déchets y est même présent en tant que tel... Le CDD organise plusieurs groupes de travail et réunions plénières de validation. Le but principal est d'élaborer un Livre blanc des déchets, prévu pour juin 2005.

Une vaste consultation auprès de la population est également lancée avec plusieurs réunions publiques programmées, qui seront une occasion nouvelle pour nous de diffuser nos objectifs, qui sont tout à fait dans l'esprit de la loi de juillet 1992 : prévention, recyclage, sensibilisation de la population.

Sur ce dernier point, nous souhaitons que le CDD lance une vaste campagne de communication afin de former les "éco-citoyens" qui consommeront en produisant moins de déchets.

Une autre de nos revendications tenaces est le remplacement de l'aveugle taxe d'enlèvement des ordures ménagères par une redevance mieux adaptée aux efforts de chacun et en partie proportionnelle à l'importance du contenu de la poubelle.

Pour les déchets d'assainissement, nous insistons sur la réduction, voire la suppression, des produits ménagers toxiques et la généralisation des réseaux séparatifs (eaux pluviales et eaux usées). Les stations d'épuration, convenablement protégées (et surveillées) pourront ainsi fournir des boues "propres" utilisables sans danger en agriculture, après quelques mesures en aval comme le contrôle bien sûr, le compostage, la méthanisation (voir le remarquable article de B. Jarausch dans notre SON Spécial déchets n° 97-98).

## NON AU PYROLYSEUR D'IZON !

Le projet en question, à l'initiative de la "Lyonnaise des eaux", vise à implanter à Izon une usine de traitement thermique des boues de stations urbaines d'épuration et des boues industrielles provenant principalement de la Communauté Urbaine de Bordeaux, mais aussi de la région Aquitaine. L'objectif affiché est de créer un gigantesque centre régional de traitement des boues, capable de prendre une part très conséquente d'un marché sans cesse croissant. Un collectif regroupant de nombreuses associations émanant des localités voisines s'est rapidement constitué, visant principalement à empêcher l'exploitation sur la commune d'Izon d'une technologie relativement nouvelle, encore mal connue sur le plan technique et dont les effets sur l'environnement naturel et humain n'ont rien de rassurant. Un rapport remis au gouvernement par la Société française de santé publique, intitulé "L'incinération des déchets et la santé publique", précise en ce qui concerne la technologie de thermolyse-pyrolyse : "Ce procédé génère des gaz explosifs produits par la gazéification en atmosphère réductrice, ce qui nécessite des précautions strictes."

La Préfecture de la Gironde a mis en place une enquête publique avant de se prononcer sur une éventuelle autorisation d'ouverture des travaux. Cette démarche officielle vise à informer le public de la nature du projet, ainsi qu'à recueillir les remarques, critiques et propositions éventuelles émises par la population concernée par une telle implantation industrielle.

Les associations locales, qui ont symboliquement baptisé leur collectif "Interd'Izon", se sont d'emblée prononcées pour l'adoption de méthodes de traitement des boues plus respectueuses de l'environnement. Elles souhaiteraient que soit donnée une orientation prioritaire vers une valorisation agronomique des boues par procédés biologiques, par exemple le compostage, la méthanisation. Il existe d'ailleurs des systèmes naturels permettant de "décontaminer" préalablement les boues de leurs métaux lourds avant leur traitement dans les stations d'épuration (c'est la phytoremédiation, mettant en jeu un passage des boues sur un lit végétal, procédé actuellement en phase expérimentale). Bien d'autres aspects de ce projet sont également à prendre en compte, tels que la proximité du lieu présumé d'implantation d'un vignoble à appellation contrôlée, d'un site classé Sévès à 200 mètres, d'un quartier d'Izon tout proche, et enfin pour couronner le tout, d'une école à moins d'un kilomètre du four à pyrolyse !

En conclusion, et au risque de nous répéter, une prévention efficace permettra d'obtenir des déchets moins nombreux et moins toxiques, donc plus facilement recyclables. Et de lutter ainsi jusqu'à l'abandon de cette pratique redoutable qu'est l'incinération, peut-être encore plus stupide lorsqu'il s'agit de boues ! **Kyoto, c'est parti, ne l'oublions pas ! ■**



Les manifestations organisées par le Collectif Interd'Izon (ici en août 2004 - en haut - et novembre 2004 - en bas -) ont rassemblé de nombreux citoyens autour du slogan "Ni à Izon, ni ailleurs".

Photos : Eugène LAMPION



ES

Nicole RIOU,  
SEPANSO Dordogne

# La gestion des déchets en Dordogne

*Un plan en gestation depuis plus de dix ans*

**E**n remplacement d'un premier Plan départemental d'élimination des déchets ménagers adopté fin 1995, une nouvelle version a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 6 juillet 2000. Cet arrêté a été annulé par jugement du Tribunal administratif de Bordeaux le 6 juillet 2001, suite au recours de l'association Aquitaine Alternatives, soutenue par plusieurs associations départementales, dont la SEPANSO Dordogne. En conséquence, un nouveau projet de plan a été élaboré par le Syndicat Mixte Départemental (SMD3) et présenté aux partenaires fin 2003. Les associations contestataires, réunies en une association fédérative sous le nom de Halte Incin', ont critiqué ce nouveau projet, notamment en raison du maintien du recours à l'incinération pour les déchets résiduels.

## DÉBAT AUTOUR DU PROJET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Cinq sites possibles ont été proposés dans l'étude réalisée par Ecorail pour l'implantation d'une "Unité de Valorisation Énergétique" (UVE). Cette étude tenait compte des possibilités de transport des bennes d'ordures sur rail dans les meilleures conditions. La capacité de l'UVE serait de 126.000 tonnes par an. Des associations de riverains menacés par un tel voisinage se sont rapidement constituées :

- Le site de Thiviers paraissant celui qui, vraisemblablement, serait choisi, l'association "Thiviers la Vie", très motivée, a mené plusieurs actions (marches, réunions publiques) qui ont mobilisé la population dans ce secteur où les agriculteurs surtout ont protesté, par crainte des conséquences des rejets atmosphériques très toxiques sur leurs cultures et troupeaux de bovins.
- L'association fédérative Halte Incin' a également été très active : distribution de tracts sur les marchés, pétitions, organisation d'un forum en février 2004, réunions publiques avec spécialistes et scientifiques de notoriété nationale invités. Tout cela a fini par sensibiliser beaucoup de monde. En outre, Halte Incin' a diffusé depuis juillet 2002 une "Lettre mensuelle", bulletin d'une feuille imprimée recto-verso, adressée notamment aux cinquante Conseillers généraux de la Dordogne, pour dénoncer les raisons du désaccord avec le projet du SMD3.

Lors d'une importante réunion de la Commission départementale des déchets, réunie le 15 janvier 2004 sous la présidence du Préfet, tous les participants ont pu émettre un avis sur le projet de plan daté d'octobre 2003. La longue discussion a été suivie d'un vote consultatif à bulletins secrets. Question posée : "Etes-vous d'accord avec le projet



de plan ?" Réponses : 18 oui, 1 nul, 2 non. Ceux-ci émanaient des représentants écologistes, l'un étant celui de la SEPANSO.

Ce même plan a été présenté au Conseil Départemental d'Hygiène le 8 avril 2004. Sur 17 votants, il y eut 4 avis défavorables, ce qui nous a redonné un peu d'espoir.

Le 10 juin 2004, eut lieu un débat décisif au Conseil général concernant ce plan. Surprise : une forte majorité a donné un avis défavorable lors du vote : 31 voix contre, 17 pour, 2 bulletins blancs. En conséquence, le 24 juin, le Préfet a officiellement annoncé sa décision de ne pas ordonner l'enquête publique qui devait être faite au sujet de l'implantation d'un incinérateur, en précisant : "Je ne suspends pas la procédure, je l'arrête".

Le Conseil général devait reprendre le dossier en main dès le début de 2005. En attendant, le Préfet a suggéré "une période de réflexion qui permettra à chacun des partenaires de formuler des propositions nouvelles et constructives". Nous en sommes là.

Halte Incin' a changé son logo : la vache hargneuse sur fond rouge est devenue une vache qui sourit sur fond vert (voir ci-dessus). Une étape a été gagnée, mais la lutte doit continuer. Il nous faut promouvoir la réduction de la production de déchets, le compostage et un traitement des déchets ultimes plus écologique que l'incinération.

## LES NOUVEAUX PROJETS

Le département a été divisé en neuf syndicats intercommunaux de gestion des déchets ménagers et assimilés. Certaines communes périphériques se sont intégrées à des plans de départements voisins.

La population pondérée (tenant compte des variations saisonnières) est de 440.000 habitants. En 2002, le tonnage collecté était au total de 186.500 tonnes, soit 425 kilos par habitant pondéré (= 500 kilos par habitant sédentaire). L'hypothèse retenue par le nouveau projet de plan est une progression du poids d'ordures ménagères de 0,50 % par an.

### Tri et collecte

Actuellement, se développe la collecte sélective, en porte à porte et en apports volontaires, pour emballages, journaux, verre, DMS, piles, déchets verts... Il existe aussi un essai de collecte en porte à porte de la fraction fermentescible des ordures ménagères dans le Sarladais.

Sur un réseau qui devrait comporter à terme une cinquantaine de déchetteries, une trentaine fonctionnent. Deux des trois centres de tri des déchets secs recyclables sont réalisés.

Chacun des neuf secteurs (sauf un) dispose déjà d'un centre de transfert regroupant leurs déchets avant transport vers les centres de traitement.

### Traitements

Plusieurs plateformes de compostage fonctionnent. Les déchets verts de la Communauté d'agglomérations de Périgueux sont d'ores et déjà compostés avec les boues de ses stations d'épuration dans un centre géré par un prestataire sous contrat, situé au nord de Thiviers (commune de Saint-Paul-la-Roche).

Les déchets ménagers résiduels (ultimes) sont actuellement enfouis dans deux CSDU :

- l'un d'une capacité de 50.000 tonnes par an, jusqu'en 2008-2010, à Saint-Laurent-des-Hommes, sous maîtrise d'ouvrage publique,
- l'autre, d'une capacité de 100.000 tonnes par an, jusqu'en 2008, à Milhac-d'Auberoche, géré par la Surca.

Cependant, selon le SMD3, en raison des difficultés à trouver des zones propices à l'enfouissement, il est nécessaire de prévoir une ou des "installations de valorisation énergétique" pour 106.000 tonnes par an + 20.000 tonnes de DIB non récupérables, soit 126.000 tonnes par an au total, opérationnelles fin 2009.

Les associations, dont la SEPANSO, ne veulent pas de l'incinération des déchets en Dordogne (ni ailleurs...) et militent pour :

- une sensibilisation de la population en vue de la réduction des déchets de toutes sortes,
- des actions en vue de la réduction des emballages par les producteurs et distributeurs, ainsi que la réduction des COUNA (lire encart ci-dessous),
- des actions en vue d'encourager le compostage par les particuliers,
- l'étude sérieuse d'alternatives à l'incinération pour les déchets ultimes.

### Dernières nouvelles

Depuis mars dernier, les débats ont repris en réunions publiques initiées par le Conseil général en vue de l'élaboration d'un nouveau plan de gestion. Ces séries de réunions thématiques se termineront fin juin. Les associations qui militent pour une gestion écologique y participent activement. Le mode de traitement des déchets ultimes et la gestion des déchets industriels banals sont les pierres d'achoppement essentielles dans les discussions.

A la SEPANSO, nous espérons que les fermentescibles n'iront plus en CSDU : nous préconisons le compostage et la méthanisation dans des unités de proximité. ■

#### COUNA

##### Législation en panne

Selon la loi de finance rectificative de 2004, les éditeurs de prospectus, journaux gratuits et autres mailings commerciaux sont tenus de participer au financement de la collecte et de la valorisation des déchets engendrés par leurs "Courriers Non Adressés" ou COUNA. Mais, suite à une polémique entre le Ministre de la Culture et celui de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD), le décret d'application n'est toujours pas sorti. Monsieur Lepeltier (MEDD) craint que les éditeurs ne retiennent que l'option de la contribution en nature proposée par la loi, au détriment d'une contribution financière de 0,15 euro par kilo de papier distribué. Cette contribution en nature consisterait simplement à mettre à la disposition de la collectivité locale du secteur de distribution "un espace de communication" promouvant le tri et le recyclage. Les services du MEDD cherchent donc à faire amender le texte de loi.

Qui va trancher ? Le Conseil constitutionnel ?  
La justice ? En attendant, personne ne paie mais on nous promet un effet rétroactif !

Jacques MAUHOURAT,  
SEPANSO Béarn

# Déchets dans le 64

*Un plan de gestion en cours de révision*

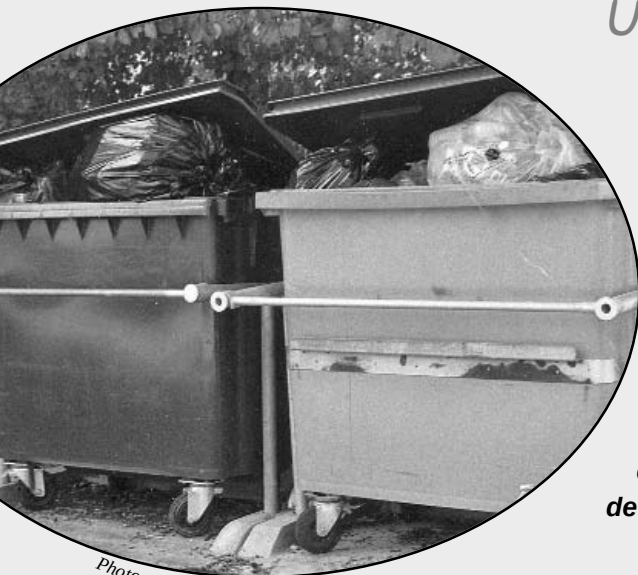


Photo : Jutta SINTENIS

**L**e Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du département des Pyrénées-Atlantiques a été adopté en 1996 à l'unanimité moins une abstention, celle de la SEPANSO Béarn. Cette abstention était motivée notamment par un recours massif à l'incinération et une prévision basée sur l'augmentation de la quantité de déchets à traiter faute d'une politique ambitieuse de prévention et de réduction des déchets à la source. Par ailleurs, ce plan ne tient pas compte des déchets de chantier et des travaux publics qui ont fait l'objet d'une étude spécifique qui nécessitera la création d'un réseau de centres de stockage de déchets inertes de proximité (22 installations prévues).

## Constat

La période de 1997 à 2004 a été marquée par une augmentation constante de la quantité de déchets à traiter pour atteindre aujourd'hui une production annuelle de près de 600.000 tonnes. La part des ordures ménagères (234.300 tonnes en 2003) a connu une augmentation de 9,6 % depuis 1995. Même constat pour les DIB (Déchets Industriels Banals) : 281.000 tonnes à traiter en 2003 (+ 13 %). Les déchets verts représentent 45.000 tonnes en 2003 et les encombrants 44.000 tonnes. Des progrès importants doivent être réalisés pour récupérer les déchets toxiques en quantités dispersées et les produits phytosanitaires. La récupération des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) est inexistante. Les coûts de la gestion des déchets sont en hausse constante : 31 euros par habitant en 1996, 69 euros par habitant et par an en 2003. Quelques points positifs :

- Desserte quasi généralisée des services de collecte sélective ainsi qu'un bon maillage du réseau de déchetteries qui couvre 97 % de la population du département (65 déchetteries en service en 2004).
- Pourcentage de recyclage tous déchets confondus de 22 % en poids (objectif initial du plan : 21 %) et 13 % en poids pour les ordures ménagères, résultat néanmoins inférieur aux objectifs fixés par le plan en 1996 (18 %).

## Perspectives

L'ambition principale de la révision du plan va consister à mettre en place une véritable politique de prévention et de

réduction des déchets à la source ainsi que de leur toxicité :

- développer la collecte sélective de la fraction fermentescible des ordures ménagères,
- atteindre 100 % de valorisation des déchets verts,
- augmenter les capacités de tri des DIB (actuellement 80.000 tonnes valorisées, 90.000 tonnes incinérées ou stockées),
- recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques,
- collecter systématiquement les déchets ménagers spéciaux en déchetteries,
- généraliser des solutions de proximité pour collecter les déchets de soins piquants (seringues...) et les déchets issus d'activités de soins,
- collecter systématiquement les produits phytosanitaires non utilisés (120 tonnes) et leurs emballages vides (65 tonnes).

La recherche de nouvelles capacités de stockage est inévitable. Sur le bassin Est, un équipement est à créer pour prendre le relais de Précilhon à l'horizon 2014. Sur le bassin Ouest, la fermeture du site de Bacheforès nécessite une nouvelle organisation de traitement et la création d'un nouveau centre de stockage.

A la suite de la réunion de décembre 2004 de la Commission de révision du plan, une démarche participative a été proposée qui prendra la forme d'ateliers thématiques auxquels nous participerons, avec l'objectif de réaliser et valider le nouveau plan dès le deuxième trimestre 2005. ■

Erick STONESTREET,  
SEPANSO Gironde

# Une technique prometteuse

## Le traitement des pollutions par les plantes

**L**e principe de l'opération consiste à faire circuler de l'eau polluée (ou des boues d'épuration) sur une couche poreuse où est installée une végétation adaptée. Cette couche, incluant les rhizomes des plantes, fait à la fois fonction de drain et de support favorisant un intense développement bactérien. L'ensemble utilise en même temps le principe de la filtration mécanique et celui d'une efficace épuration biologique.

Le contexte réglementaire : la loi du 3 janvier 1992 institue un délit de pollution visant "quiconque a jeté, déversé ou laissé s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines (...) directement ou indirectement une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions ont, même provisoirement, entraîné des effets nuisibles pour la santé ou des dommages à la flore ou à la faune". Le non-respect de cette loi peut entraîner l'application de fortes amendes et/ou un emprisonnement de deux mois à deux ans. Quant aux boues provenant des stations d'épuration, et que cette technique permet également de traiter, elles sont considérées comme déchets (loi du 15 juillet 1975) et ceux qui les émettent sont tenus de les gérer sans nuisances pour les riverains et le milieu environnant.

Le procédé en question est maintenant connu sous des noms très divers, parmi lesquels le vocable "lits à macrophytes" fait figure de dénomination générique, à côté d'un certain nombre de marques commerciales propres aux entreprises concernées.

### Comment se présente un lit à macrophytes ?

Le principe énoncé plus haut est mis en pratique sous deux formes : on distingue les lits plantés horizontaux et les lits plantés verticaux. Dans tous les cas, les couches drainantes sont contenues dans des sortes de cuves rectangulaires dont les parois sont soit en béton, soit en géotextile dans le cas des lits enterrés.

Les eaux ou les boues traversent ces massifs poreux (de grave, de sable ou de billes d'argile), plantés de végétaux tels que roseaux communs ou phragmites (le plus souvent), massettes ou glycéries. Il s'agit là de plantes vivaces des zones marécageuses, accoutumées à proliférer les pieds dans l'eau et résistantes au gel. Selon l'espèce, la densité de plantation varie de 100 à 300 pieds au m<sup>2</sup>.

Les lits verticaux, généralement considérés comme les plus efficaces (schéma), sont alimentés sur l'ensemble de la surface et nécessitent un énergique apport d'oxygène. Si ces lits sont utilisés sur des boues, l'alimentation est discontinuée. L'apport d'oxygène favorise le développement bactérien, le-

quel participe majoritairement à la dégradation des matières organiques. Celle-ci atteint normalement 80 à 90 % de la charge polluante.

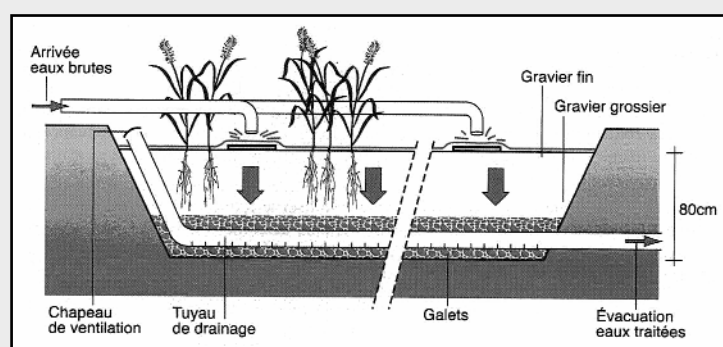
Le cycle de fonctionnement commence par la plantation (de mai à septembre). La multiplication des plantes dure environ deux ans, au cours desquels les apports d'effluents doivent être modérés. L'exploitation s'étale sur une période variable, de cinq à huit ans, au terme de laquelle on cesse les apports pour un repos d'un an, avant vidange de la cuve et replantation pour un nouveau cycle.

### Performances

Plusieurs dizaines d'installations fonctionnent en France, souvent en aval de stations d'épuration d'une capacité maximale de 6.000 équivalent-habitants. Bien adapté à l'assainissement collectif, ce procédé s'avère également intéressant pour l'habitat individuel.

Les eaux percolées, recueillies à la sortie, sont moins chargées en matières organiques et substances polluantes que celles issues d'autres procédés classiques. A la fin d'un cycle, le produit de curage des cuves (pelletable) peut être épandu sur des terres agricoles. Sa composition permet de l'assimiler à un engrais organique. Un bémol cependant : le procédé ne permet pas une élimination complète des métaux lourds, raison pour laquelle on conseille de ne pas multiplier les épandages sur la même parcelle. ■

### FILTRE VERTICAL



Source : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (1999)



## POUR MIEUX COMPRENDRE

## ◆ Des mots pour en parler

- Biogaz : Gaz produit par la dégradation de la matière organique en absence d'oxygène ; il comprend du méthane, du gaz carbonique et d'autres gaz à l'état de traces (notamment malodorants à base de soufre et mercaptan).
- Décharge (contrôlée) : Lieu de stockage permanent des déchets, appelé également CSDU ou CET. On distingue : la classe I recevant des déchets industriels spéciaux, ultimes et stabilisés ; la classe II recevant les déchets ménagers et assimilés, la classe III recevant les gravats et déblais inertes.
- Décharge brute : Décharge faisant l'objet d'apports réguliers de déchets non inertes, exploitée ou laissée à la disposition de ses administrés par une municipalité, sans autorisation préfectorale.
- Déchet fermentescible (ou organique) : Déchet composé exclusivement de matière organique biodégradable.
- Déchet inerte : Déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique et qui n'a aucun effet susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.
- Déchet ultime : "Déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux" (loi du 15 juillet 1975 modifiée).
- DIB (Déchets Industriels Banals) : Déchets provenant de l'industrie n'ayant pas, a priori, de caractère toxique.
- Digestat : Résidu organique issu de la méthanisation.
- DIS (Déchets Industriels Spéciaux) : Se dit des déchets industriels toxiques.
- DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) : Déchets des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement (exemples : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides...).
- Mâchefers (ou scories) : Résidus du brûlage des déchets, sortant du four.
- Méthanisation : Traitement biologique par voie anaérobie de matières fermentescibles produisant du biogaz et un digestat.
- Neutralisation : Processus chimique consistant à traiter les acides des fumées des incinérateurs en les faisant réagir avec une base (de la chaux en général ou de la soude). Cette réaction provoque la formation d'eau et d'un sel.
- REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) : Résidus issus du dépoussiérage et de la neutralisation des fumées des incinérateurs.
- Thermolyse (ou pyrolyse) : Traitement thermique des matières organiques en l'absence d'air (à la différence des combustion ou incinération). Elle ne produit ni mâchefers ni cendres mais un résidu carboné et des gaz combustibles.
- Valorisation énergétique : Utilisation de déchets combustibles en tant que moyen de production d'énergie, par incinération directe avec ou sans autres combustibles, ou par tout procédé, mais avec récupération de la chaleur.

## ◆ Abréviations

- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
[<http://www.ademe.fr/>]
- CET : Centre d'Enfouissement Technique
- CNIID : Centre National d'Informations Indépendantes sur les Déchets  
[<http://www.cniid.org/>]
- CSDU : Centre de Stockage de Déchets Ultimes
- MS : Matière Sèche
- OM : Ordures Ménagères
- UIOM : Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères

VOS  
DECHETS LES  
INTERESSENTCertains professionnels  
le font savoir

Après Bertin, Sita avec Airbus, CCR et Sogerma créent une plate-forme de démantèlement des épaves d'avions ; il faudra compter 6.500 épaves d'ici à 2003. Mais que feront-ils des morceaux ?

De leur côté, la société Onyx et la Fédération française de voile proposent de collecter et d'incinérer les vieux voiliers (environ 280 tonnes estimées).

Par ailleurs, on trouve déjà de la publicité pour des produits techniques de stockage (étanchéité, télésurveillance...) et de valorisation (captage et traitement du biogaz, production d'électricité...).

Espérons que l'on ne produira pas plus de déchets que l'on en supprimera.

# La relance du processus Natura 2000

Colette GOUANELLE  
SEPANSO Gironde

Alors que la France vient d'accueillir la "Conférence internationale sur la biodiversité" à l'initiative du Président de la République, que fait notre pays pour stopper les pertes inestimables sur notre territoire ?

**E**h bien, Monsieur Lepeltier, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, vient de donner des instructions aux Préfets (circulaire DNP/SDEN n° 2004 - 2 du MEDD adressée aux Préfets le 23 novembre 2004) pour relancer le processus Natura 2000. Mais il a fallu pour cela une nouvelle condamnation européenne pour défaut de contribution à la constitution du réseau : mise en demeure d'exécuter deux arrêts de la Cour Européenne de Justice sous peine de lourdes astreintes financières et de blocage des fonds structurels affectés aux grands équipements.

## Les sites concernés

Pour ce qui concerne l'Aquitaine, 5 sites vont faire l'objet de négociations dans le cadre de la directive Habitats :

- dans les Landes : les dunes modernes du littoral landais de Vieux-Boucau à Tarnos, en vue d'une extension du site déjà proposé,
- dans les Pyrénées-Atlantiques : les falaises de Saint-Jean-de-Luz, comme nouveau site,
- en Gironde : les forêts dunaires de La-Teste-de-Buch, pour une extension,
- en Dordogne, deux nouveaux sites : le Plateau d'Argentine et la Haute Vallée de la Dronne.

A cela, il faut ajouter les arrêtés de désignation de ZPS publiés en novembre dernier. Sont concernés :

- en Gironde : le Champ de tir du Po-teau, les Marais de Bruges, l'Etang

de Cousseau et les zones humides du Nord-Ouest Médoc,

- dans les Landes : le Courant d'Huchet, le Domaine d'Orx et les Barthes de l'Adour.

Enfin quatre sites sont identifiés pour compléter le réseau des ZPS :

- en Gironde : les Marais du Nord Médoc (ZICO AN23) pour une extension du site des zones humides du Nord-Ouest Médoc (ci-dessus), les dunes boisées et dépressions humides de la Côte Médocaine (ZICO AN26) pour une extension du site de l'Etang de Cousseau (ci-dessus) et les Marais du Blayais dans l'Estuaire de la Gironde (ZICO AN24) comme nouveau site,
- dans les Pyrénées-Atlantiques : en Haute-Cize, le Pic d'Errozate et forêt d'Orion (ZICO AN25), comme nouveau site.

Ce sera au Préfet (DIREN) de définir le périmètre mis en consultation. Chaque Préfet devra réunir le Comité départemental de suivi Natura 2000 pour présenter son programme de consultation. La date dépendra certainement de la date du prochain référendum.

## Des sites encore en litige

Certes nous progressons un peu mais il convient de voir jusqu'où ira l'extension du site **des Forêts dunaires de La-Teste-de-Buch** : actuellement, 82 hectares proposés sur 4.400 pré-inventoriés, sans oublier le boisement dunaire de Pissens attenant qui a

## ARGUIN

La nouvelle exposition qui présente la faune, la flore et les principaux milieux du Banc d'Arguin a été inaugurée le 8 février 2005 à la salle d'exposition de la mairie de La-Teste-de-Buch, en présence du Maire et du Sous-Préfet. Visible durant deux semaines aux côtés d'une exposition de Surfrider, cette manifestation s'est déroulée dans le cadre des "Semaines de l'environnement" organisées par la municipalité. Deux milles personnes ont ainsi pu être sensibilisées à la fragilité et aux richesses naturelles du littoral.

La Réserve a été sollicitée pour participer aux secondes Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature de Millau qui se sont déroulées début avril. Il s'agissait de présenter l'expérience de la SEPANSO dans la gestion d'un espace naturel soumis à des pratiques sportives ou de loisir perturbatrices de la faune.

En collaboration avec l'Université de La Rochelle et les Réserves Naturelles charentaises, une étude scientifique va être entreprise ce printemps sur le Bécasseau maubèche, petit échassier migrateur qui niche près du cercle arctique. Il s'agira, entre autres, d'étudier son régime alimentaire.

En début d'année, un jeune phoque gris en mauvaise santé a été récupéré et expédié pour soins au CRMM de La Rochelle.

La profession ostréicole a mis en demeure les ostréiculteurs qui entretiennent mal ou qui ont abandonné des parcs à huîtres sur la Réserve de procéder à un nettoyage obligatoire de leurs parcelles sous peine de mesures de rétorsion.

CLN

## BRUGES

LE SANGLIER,  
UNE ESPECE  
A "PROBLEMES"

En pleine expansion dans le Médoc depuis la fin des années 90, le Sanglier (*Sus scrofa L.*) a pleinement profité de l'extension du maïs dans la région et a progressivement colonisé le haut-Médoc. Sa progression dans ce secteur s'est faite jusqu'à l'agglomération bordelaise sur laquelle il est venu butter. D'un naturel itinérant, les groupes familiaux se déplacent sur un très vaste territoire en fonction de la nourriture. Ils circulent dans le bassin versant de la Jalle de Blanquefort jusqu'à Saint-Médard-en-Jalles, ainsi que dans les marais de Blanquefort, Parmpuyre et Ludon (voire au-delà), attirés plus particulièrement par les zones de maïsiculture.

Les premiers indices de présence du Sanglier dans la Réserve de Bruges furent observés en 1994 et sa présence est devenue régulière dans le secteur à partir de l'année 2000.

Depuis l'hiver 2001-2002, sous le contrôle du Préfet, des opérations de limitation ont été mises en place à l'initiative du gestionnaire et réalisées par ce dernier. A ce jour, 39 Sangliers ont été éliminés. Les prélèvements s'opèrent soit par tir à poste fixe, soit par piègeage par cage-nasse. Des contacts sont en cours afin d'impliquer les différents acteurs des zones périphériques de la Réserve pour une gestion globale de cette espèce dans le secteur.

YL



été oublié lors du pré-inventaire.

En ce qui concerne le site de l'**Estuaire de la Gironde** qui figurait en tant que proposition en 2004, mais de manière incomplète (32.790 hectares au lieu des 46.800 pré-inventoriés), il a disparu de la liste en décembre dernier. La France était de toute façon obligée de revoir sa copie face aux exigences de Bruxelles qui souhaite que l'Estuaire soit classé en entier. Mais on sait aussi que les responsables du Port Autonome ne veulent pas entendre parler de classer le chenal de navigation et que d'autres intérêts, notamment en rapport avec les gravières, influencent considérablement le débat (article du 31 janvier 2005 dans Sud-Ouest). Ainsi, les **derniers Esturgeons d'Europe** risquent de subir le même sort que les derniers Ours des Pyrénées.

N'oublions pas que le **Bassin d'Arcachon**, qui avait été pré-inventorié dans sa totalité, n'a été retenu que pour les zones qui, dans leur majorité, faisaient déjà l'objet de protec-

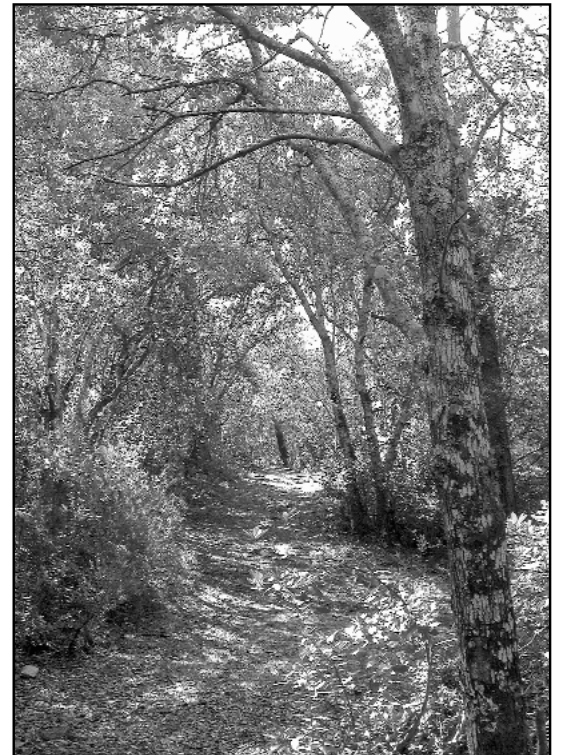
Boisement de Pissens  
La-Teste-de-Buch (Gironde) ►

Un des rares boisements de  
Chênes verts au Sud du Bassin  
d'Arcachon

Photo : Colette GOUANELLE

tions renforcées telles que les Réserves Naturelles ou les ZPS du Banc d'Arguin, des Prés salés d'Arès et de l'Embouchure de la Leyre. Quand on connaît la pression immobilière et touristique qui s'exerce sur le Bassin d'Arcachon, on n'a pas beaucoup de peine à imaginer le devenir de ces zones protégées qui deviendront très isolées.

Pour les mêmes raisons, on regrettera que le site des **Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan** ait été réduit au tiers de sa superficie initiale.

◀ Le site des Neuf Fontaines  
Bostens (Landes)

La SEPANSO demande que ce site soit ajouté à la liste existante :

- présence de deux habitats naturels d'intérêt communautaire (chênaie galicio-portugaise et lacs eutrophes naturels),
- présence de la Loutre, de la Cistude... et peut-être du Vison d'Europe,
- présence du Grand Capricorne et du Lucane,
- présence du Chabot et de la Lamproie de Planer,
- présence de multiples espèces protégées de tous ordres : chauves-souris, rapaces...

Photo : Georges CINGAL

En ce qui concerne le site de la **Forêt de la Pointe de Grave et Marais du Logit**, la zone retenue comme SIC a été amputée d'un espace important dans la région du Gulp, ce qui permet d'organiser des compétitions motorisées et, pourquoi pas, de prendre le relais de l'Enduro du Touquet en cours de suppression ?

Nous n'avons pas non plus de nouvelles propositions pour les **Marais de Bruges, Blanquefort et Parempuyre** dont la seule partie désignée comme SIC est la zone de la Réserve Naturelle des marais de Bruges (82 hectares sur 4.400 pré-inventoriés). Alors que d'autres ZICO sont proposées pour être reconverties en ZPS, la ZICO AN19, qui aurait pu couvrir le site pré-inventorié pour la Directive Habitats, n'a pas été retenue.

Nous estimons d'ores et déjà que les sites proposés à l'heure actuelle sont loin d'être suffisants. Il faut absolu-

ment que l'ensemble des habitats et des espèces soient pris en compte de manière cohérente.

## Elaboration et suivi de la mise en œuvre des Documents d'objectif (DOCOB)

**Le Comité de pilotage** (amendement proposé par les Sénateurs) réunirait quatre catégories de participants : les collectivités territoriales et leurs groupements, l'Etat et les administrations concernées, les propriétaires et usagers, les scientifiques et associations de protection de l'environnement. Les associations demandent à être représentées au titre de l'article L 141-1 du Code de l'environnement et demandent que les scientifiques aient au moins un représentant du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

**La présidence du Comité** serait désignée uniquement par les collectivités territoriales : les associations demandent que la désignation soit faite par l'ensemble des membres du Comité de pilotage.

**L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB** seraient à la charge des collectivités territoriales, ce qui peut poser des problèmes de compétences techniques, de cohérence et d'application. Les associations proposent que l'autorité administrative, sur avis du Comité de Pilotage, désigne l'opérateur indépendant et si possible implanté dans la région : aucun acteur n'est écarté a priori.

Une fois de plus on voit comment, en France, tout est mis en œuvre pour préserver la biodiversité chère à notre Président de la République. ■

# COUSSEAU

## 2004, UN TOURNANT

Les années 2000 furent marquées par la mise en œuvre de la restauration des milieux naturels appauvris par les usages humains antérieurs à la création de la Réserve, ce qui constitue le deuxième grand objectif du plan de gestion, approuvé le 15 décembre dernier par le Conseil National de Protection de la Nature.

Cette reconnaissance officielle ouvre des perspectives d'extension à plus grande échelle des techniques de gestion expérimentées depuis quinze ans sur le site (pâturage, brûlis dirigés, fauches, gestion forestière et hydraulique, etc...).

Un nouveau partenariat avec l'Agence de l'eau se concrétise par des financements qui nous permettent dès à présent de dépasser le simple stade de l'expérimentation.

En conséquence, 70 hectares de végétation supplémentaire ont pu être traités par le feu cet hiver. Ainsi, dès l'automne prochain, une unité de plus de 150 hectares de marais réouvert va offrir aux visiteurs le décor oublié du vaste marais de Talaris. Spectacle vivant et enfin abordable puisque cette fois la restauration s'étend jusqu'à la bordure immédiate de l'étang.

Depuis la plateforme, les visiteurs pourront embrasser le paysage et guetter la vie renaissante du marais sans pour autant en déranger les hôtes.

Si vous faites un détour par Cousseau, vous ne verrez peut-être pas la gentiane pneumonanthe, dont quelques pieds sont réapparus après des dizaines d'années d'absence, ou les pontes des vanneaux huppés. Mais au cours de l'hiver prochain, nous vous invitons à contempler les arrivées et les départs des vols de grues, à vous laisser envahir par l'ambiance sonore, à moins que certaines d'entre elles vous honorent d'une toilette ou d'une danse accomplies sur les bords de l'étang.

FS

## ADOSSONS !...

Il apparaît, dans les déclarations du Président de la République, une forte conviction sur la protection de la nature et la responsabilité en ce domaine de la France vis-à-vis de l'Europe.

L'adoption de la Charte de l'Environnement, "adosée" <sup>(1)</sup> à la Constitution, peut être une preuve de cette bonne volonté de la part d'un Président qui a résisté à bien des pressions...

Ces bonnes nouvelles tombent à point puisque, justement, l'Europe est très en colère contre notre pays qu'elle a condamné six fois entre 2001 et 2004 pour ses manquements en ce domaine.

Comme le précise impitoyablement Stavros Dimas, Commissaire européen à l'environnement : "La France nuit aux efforts déployés pour préserver la faune et la flore d'Europe et sape les actions en faveur d'une meilleure gestion des risques"...

Heureusement, tout cela est fini et nous allons à présent montrer l'exemple !

<sup>(1)</sup> NDLR : "Adosser = Appuyer le dos contre" (Larousse). Ne pas assimiler à "tourner le dos à".

# R.E.A.C.H.

Georges CINGAL,  
Président de la  
SEPANSO Landes

Ce sigle correspond au nom anglais (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals) d'un programme qui fait couler beaucoup d'encre et de salive.

Chacun sait que les citoyens, exposés à des produits chimiques mis sur le marché sans que les études indispensables aient été réalisées, ont réagi. Les associations de consommateurs et de protection de la nature dénoncent régulièrement les dégâts commis par divers produits toxiques en rappelant qu'il convenait d'évaluer tous les impacts. La liste des produits ayant porté préjudice à l'environnement s'allongeant régulièrement, la Commission de l'Union Européenne décida de développer une procédure de réévaluation des produits chimiques.

En 1981, plus de 100.000 substances chimiques circulaient sur le marché européen sans que leurs impacts aient été véritablement étudiés par les médecins, les écotoxicologues...

Le programme européen a suscité des réactions virulentes des responsables des industries chimiques. En effet, pour la première fois, il semblait enfin admis de faire porter la charge de la preuve aux industriels, lesquels firent valoir immédiatement que les coûts seraient insupportables même si des dérogations étaient accordées pour les produits aux faibles tonnages. Ils produisirent des études aux résultats apocalyptiques... Et T. Blair, J. Chirac, G. Schröder s'empressèrent d'inviter la Commission à revoir sa copie. La bataille fit rage au sein de la Commission. La Directive Produits Chimiques se trouvait enlisée.

Les associations attirèrent l'attention de la Commission sur le fait que les études des industriels étaient biaisées puisqu'elles n'avaient pas pris en compte les avantages induits par le retrait de certains toxiques autorisés à la vente. La Commission lança donc de nouvelles études. Dès les résultats intermédiaires, il fut évident que les industriels s'étaient livrés à une manipulation. Et les Américains, qui n'étaient pas directement concernés, avaient eux aussi sorti le grand jeu !

Mais le public commence à gronder : accidents (Toulouse...), nouvelles menaces (perturbations endocriniennes...), nouvelles substances identifiées comme cancérogènes (exemple : la

SEPANSO monte au créneau contre les éthers de glycol...). Presque chaque mois il y a une nouvelle alerte ! Chacun est invité à faire la chasse aux toxiques dans sa maison ! Tous les gens n'ont pas la mémoire courte (Gaucho, Régent, Round Up...) et l'image de la chimie se dégrade à vitesse V ! La crédibilité des pouvoirs publics également ! La situation devient telle que les gouvernements ouvrent le parapluie en créant des instituts ou des agences chargés d'évaluer les risques et de garantir que ceux-ci sont minimes.

Rien ne peut arrêter REACH. Les industriels auront réussi à retarder la publication de la Directive Produits Chimiques que les Etats membres devront transposer à leur tour. Nous en voulons pour preuve le fait que deux organismes scientifiques, l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) et l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) ont décidé d'unir leurs efforts en créant le BERPC (Bureau d'Evaluation des Risques des Produits et agents Chimiques). Selon les informations dont nous disposons, les premiers produits étudiés seraient ceux que les ménages et les petites entreprises utilisent. Théoriquement, les scientifiques, étant salariés à plein temps du BERPC, devraient être relativement à l'abri des pressions des industriels. Lorsque l'évaluation sera achevée, le dossier sera transmis à l'AFSSE (Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale) qui dépend du Ministère de l'Ecologie.

Quant au programme REACH, que nous appelons de nos vœux, il devrait être efficace. Les procédures d'évaluation sont très rigoureuses. Ceci s'explique par le fait que toutes les parties prenantes, y compris les associations, ont eu leur mot à dire. Lorsque la France aura évalué un produit, elle transmettra le dossier à l'Agence des Produits Chimiques (basée à Ispra en Italie actuellement, elle aura son siège définitif à Helsinki en Finlande). Et le processus devra être transparent ! Mais n'est-ce pas ce qui gêne en fait les industriels ? ■

## EN B

### POLLUTION INDUS

PCB, DDT, amiante, dioxines, benzène et ses dérivés, certains colorants, certains médicaments (thalidomide)... quelques noms tristement célèbres pour le cortège de ravages et de misères humaines engendrés par un usage incontrôlé... Et la liste est loin d'être close : on pourrait y ajouter certaines molécules, pourtant connues du grand public, dont la carrière se poursuit sans encombre. De très nombreux travaux scientifiques ont démontré la nocivité de certains de ces produits et leur incidence directe sur les mécanismes de la reproduction, le fonctionnement des hormones naturelles, le métabolisme cérébral, enfin et surtout sur le développement de divers cancers (testicules, poumons, prostate, sein, thyroïde, sang...). Ces données, venues pour la plupart d'outre-Atlantique ou de Scandinavie (parfois confirmées par nos grands centres de recherche), sont inquiétantes, ne serait-ce qu'en raison de la hausse spectaculaire du nombre de cas de

Colette GOUANELLE,  
SEPANSO Gironde

# Pesticides

## Peut-on aujourd'hui s'alimenter sans s'intoxiquer ?

REF

### TRIMESTRIELLE ET CANCER

cancers. En Poitou-Charentes par exemple, le CHU de Poitiers révèle une augmentation globale de 23 % des cas de cancers pour les cinq dernières années. La Gironde ne possède pas pour le moment de chiffres fiables. Mais une récente étude du Docteur A. Monnereau révèle une hausse notable du nombre de diverses tumeurs et semble porter ses soupçons sur certains facteurs environnementaux, entre autres sur l'utilisation intensive de pesticides par la main d'œuvre viticole. L'Institut de veille sanitaire travaille localement à l'établissement d'un registre de tous les cancers, ce qui devrait permettre à terme d'établir d'éventuels liens entre certains cancers et diverses expositions (professionnelles ou non). En attendant, il incombe à chacun de recourir (à titre préventif) à un usage personnel du bon vieux principe de précaution ("dans le doute, abstiens-toi"), sans doute le principal résultat tangible du Sommet de la Terre à Rio, en 1992.

**E**nfin l'Observatoire des résidus de pesticides, dont la création avait été annoncée en 2001 par le Ministère de la Santé, commence à se mettre en place.

La tâche sera rude, comme le souligne l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) car, d'une part, on manque cruellement d'informations sur les pratiques agricoles et les cocktails de pesticides utilisés et, d'autre part, il faudrait aussi croiser les résultats avec ceux des analyses de l'air et de l'eau.

Quant aux conséquences pour la santé : si l'on n'a aucune certitude, les soupçons sont bien réels. Pourquoi des molécules conçues pour tuer des êtres vivants de toutes espèces épargneraient justement l'espèce humaine ? Des études épidémiologiques effectuées sur un échantillon d'agriculteurs (directement exposés aux pesticides qu'ils manipulent fréquemment) révèlent un taux particulièrement élevé de maladies neuro-dégénératives et de certains types de cancers. On ne peut actuellement attribuer ces maladies à une molécule particulière car les cocktails utilisés sont riches et variés. Une équipe du CNRS de Roscoff a montré que le célèbre Round Up (réputé inoffensif) est potentiellement cancérigène car, si le glyphosate (molécule active) n'est pas toxique, ce sont les adjuvants censés le faire pénétrer dans les cellules qui le rendent dangereux.

J.F. Narbonne, Professeur de toxicologie à l'Université de Bordeaux et expert à l'AFSSA, précise que, contrairement à certains dogmes, on ne peut pas toujours dire que "c'est la dose qui fait le poison". Les effets des molécules ne sont pas forcément directement proportionnels aux doses absorbées. Certaines molécules agissent comme perturbateurs endocriniens, même en doses infinitésimales, et leur action est d'autant plus grave en période intra-utérine.

Après le Fipronil (pesticide reconnu mortel pour les abeilles), vendu depuis huit ans sans autorisation de mise sur le marché, une enquête a révélé d'autres pratiques scandaleuses, tel un réseau véreux de

distribution de pesticides qui n'hésite pas à faire de la publicité pour des produits interdits.

Espérons que le Plan de réduction des risques (cosigné par les Ministères de l'Agriculture, de la Santé, de l'Ecologie et de l'Economie) va revoir les procédures d'homologation des produits phytosanitaires. Il ne faudra pas oublier les panachages que font couramment les agriculteurs (sans rien dire) alors que l'effet cocktail est encore plus dangereux. Or, le Ministère de l'Agriculture est en train d'autoriser des milliers de mélanges sans étude toxicologique préalable. Les agriculteurs eux-mêmes n'ont pas conscience des dangers auxquels ils s'exposent sur les conseils des distributeurs de pesticides.

Comment le consommateur peut-il s'y retrouver dans ce marché de dupes ? L'UFC Que Choisir<sup>(1)</sup> vient de réaliser des tests sur des échantillons de pommes et de salades. On a trouvé jusqu'à quinze molécules de résidus de pesticides dont sept dans les mêmes pommes et cinq dans les mêmes salades. Une salade achetée sur un marché parisien contenait un fongicide en quantité supérieure à la limite maximale admise. Seuls les produits issus de l'agriculture biologique étaient exempts de résidus. L'agriculture raisonnée qui prétend respecter l'environnement n'a aucune exigence quant aux quantités de pesticides utilisées. Et il faudrait leur faire confiance ? ■

### DOUBLEMENT EMPOISONNANT

En novembre 2001, le Ministère de l'Agriculture interdisait l'emploi de l'arsénite de soude, fongicide avéré hautement cancérigène et utilisé jusque-là en viticulture ! Depuis cela, 1.200 tonnes d'arsénite restent dispersées chez les agriculteurs car personne ne sait comment les détruire proprement. Seule issue possible (non définitive) : les enfouir comme les déchets nucléaires. Il en coûtera 6 millions d'euros que personne ne veut bien sûr déboursier. Actuellement, c'est le Ministère de l'Ecologie qui vient de récupérer le cadeau : il est paraît-il censé s'occuper des déchets. Produisez, produisez, il en restera toujours quelque chose !

(Canard Enchaîné - 30 mars 2005)

<sup>(1)</sup> Que Choisir n° 424 (mars 2005).

Pierre DELACROIX

Extrait de la réponse du Réseau  
Energie-Climat de FNE à la consul-  
tation ouverte sur ce sujet en février  
2005 par la Commission Européenne

# Accroître la biomasse-énergie

## Oui, mais comment ?

**L**e développement de la biomasse énergétique est souhaité par les associations de protection de l'environnement, mais il pose un certain nombre de problèmes et suppose le respect de certaines conditions. Il suppose de bonnes réponses à trois questions essentielles :

- Quel arbitrage dans la destination des terres agricoles ?
- A quelle éco-conditionnalité faut-il soumettre ces cultures ?
- Enfin, a-t-on vraiment balayé les alternatives à ce choix ?

### L'arbitrage sur l'usage des sols

Ce sera une exigence première, puisqu'un **développement accéléré de la biomasse énergétique se fera forcément aux dépens des cultures alimentaires**. Etant entendu que la remobilisation des jachères - développées comme un moyen de réduction des surproductions dans l'UE - poserait d'autres problèmes écologiques, évoqués plus bas.

Sur le fond, est-il acceptable de soustraire à l'alimentation des surfaces considérables, alors que la croissance de la population mondiale d'une part, et l'évolution climatique en cours (déjà observable dans la zone intertropicale) d'autre part, vont vraisemblablement faire peser sur un nombre restreint de pays une demande alimentaire mondiale de plus en plus forte ? Le problème a déjà été évoqué en France, à travers l'augmentation de la surface forestière qui accompagne depuis des années la déprise agricole. Mais il sera beaucoup plus pré-occupant dans le cas d'un développement rapide des cultures énergétiques. Il y a là deux problématiques contradictoires dont les relations sont à peser soigneusement, avant de lancer nos agri-

cultures européennes vers une option biomasse énergie trop importante.

Un point particulier, aujourd'hui pris en considération, est l'intérêt de combler, en parallèle avec la production "énergie", le déficit de l'Union Européenne en protéines végétales destinées à l'élevage - protéines importées aujourd'hui d'Amérique à grand renfort de transports. Il nous semble qu'il serait tout aussi important d'amorcer une réflexion sur le rééquilibrage souhaitable de nos modes alimentaires. Le régime alimentaire de l'Europe, marqué par une consommation élevée de viandes produites grâce à une surconsommation céréalière, est **insoutenable**. Non seulement dans un pays comme la France, près des trois quarts des surfaces agricoles sont mobilisées pour l'élevage, mais celui-ci explique, pour une part importante, les transports de céréales dans le monde. De plus, rappelons que le cheptel français émet sous forme de méthane issu des fermentations digestives à peu près autant de gaz à effet de serre que le parc automobile avec ses émissions de CO<sub>2</sub> ! Une simple diminution de 20 % de notre alimentation carnée permettrait de libérer 10 à 15 % de terres agricoles, ce qui permettrait d'atteindre sans autre modification les objectifs fixés par la Directive Biocarburants (5,75 % de biocarburants pour les transports). Il y a là une situation qui impliquera, à terme, des remises en cause de nos modes alimentaires. Il est grand temps que ce sujet soit mis au centre des débats sur l'avenir de l'agriculture.

### Quelle éco- conditionnalité ?

Le domaine "biomasse" est large et complexe, mais les remarques des associations portent plus volontiers sur le

volet biocarburants ou sur la forêt que sur d'autres volets, comme la récupération des biogaz, dont nous souhaitons aussi le développement.

Une remarque préalable : avant de mobiliser des terrains agricoles pour les cultures destinées aux biocarburants, il est indispensable de commencer par mobiliser les déchets et sous-produits de l'agriculture, de la sylviculture et des ménages - sans aucune contrainte agronomique particulière. Le potentiel mobilisable en France est estimé à 40 Mtep\*.

Par ailleurs, le souhait de l'UE de voir ses principaux pays agricoles et forestiers renforcer l'utilisation de la biomasse doit selon nos associations impliquer que les modes de production soient de nature à conforter un développement durable et sain. En clair, **il ne serait pas acceptable que l'augmentation de la production de biomasse énergétique ne soit pas assortie d'une éco-conditionnalité, touchant à la fois aux modes de culture et au respect de la biodiversité**.

Ce n'est pas la tournure que prennent actuellement les divers secteurs agricoles intéressés par ces exigences - en particulier en France, où on peut constater que ce sujet n'est abordé nulle part - même si, pour ouvrir le parapluie face à la critique écologiste, autorités et exploitants évoquent parfois la nécessité d'une production "*respectueuse de l'environnement*". On sait malheureusement ce qu'il en est dans les faits de ces grandes cultures en matière d'intrants et de produits de traitement, aussi bien en termes de quantité que de nocivité - au moment où Bruxelles vient fort justement de souligner l'urgence de limiter drastiquement les apports de pesticides, et où dans certains pays (dont la France), les excès d'azote prennent le visage d'un



désastre national... Pour ne rien dire des aspects dévastateurs de la biodiversité qu'impliquent de telles méthodes développées sur de vastes régions agricoles. Concernant la remobilisation des terres consacrées à la jachère suite aux réformes de la PAC, elle ne peut qu'accentuer les deux difficultés évoquées ci-dessus.

Enfin, on le sait, le rendement énergétique des biocarburants est faible à médiocre dans les filières éthanol (blé, betterave), meilleur dans le cas du diester (colza, tournesol). Leur utilisation comme *carburant* implique des traitements qui en alourdissent les coûts. C'est ce qu'avait d'ailleurs souligné en son temps le rapport Lévy, qui considérait que la meilleure issue pour ces filières était l'utilisation de la voie "chaleur", comme *combustibles*, plutôt que comme carburants. Il conviendra aussi de revoir la façon dont sont élaborés ces bilans énergétiques : bilan de l'éthanol, en intégrant une récupération souhaitable des condensats de distillation (par réseaux de chaleur par exemple), et de façon plus générale, nécessité d'intégrer dans le bilan l'utilisation des sous-produits comme les pailles et les tourteaux, dont certains experts ne tiennent pas compte, et qui pourtant, via la méthanisation, fournissent de l'énergie tout en permettant la restitution aux sols des minéraux et de la matière humique.

Au total, les associations considèrent - et elles l'ont clairement affirmé dans un "Guide de l'acceptabilité des énergies renouvelables" paru en 2003 - que la production des biocarburants, si elle est économiquement plus intéressante dans le cas du diester, devrait dans tous les cas être limitée, et prioritairement affectée à l'autoconsommation des agriculteurs eux-mêmes.

Côté sylviculture, les associations - qui soutiennent les filières du "bois-énergie" - ont cependant, depuis longtemps déjà, montré la nécessité de respecter la biodiversité forestière, inséparable d'un véritable développement durable. Depuis lors, les fantastiques dégâts occasionnés dans diverses régions de l'UE par les tempêtes de ces dernières années ont largement souligné la vul-

néralité particulière des forêts monospécifiques. Pourtant, au moment où maintes régions de l'UE se tournent vers le bois-énergie et en développent les usages, la tentation est grande pour les sylviculteurs, dans un but de rentabilisation à court terme, de continuer à recourir à une sylviculture de ce type, aux dépens de la biodiversité. Il va de soi que nos associations ne peuvent accepter cette atteinte à la biodiversité.

### Des carburants de substitution, ou une diminution des besoins de transport ?

Enfin, aborder la biomasse dans son volet "biocarburants" comme solution privilégiée de substitution dans le domaine des transports, sans réflexion sur les origines du problème, et donc sur des solutions alternatives, n'est pas conforme à une approche saine du développement durable.

Si on se place en effet du point de vue plus général des *besoins de transport*, on ne peut qu'être surpris, et regretter très vivement, que les projets en cours semblent privilégier - aussi bien dans la consultation ouverte par l'Union Européenne sur ce sujet que dans le Plan "Biocarburants" français - la substitution (ou addition) des biocarburants aux carburants d'origine fossile, sans être précédés d'une quelconque réflexion sur les origines de la situation actuelle, et donc sur d'autres alternatives que les "biocarburants". Cette présentation constitue donc en l'état une contribution à la politique de "fuite en avant" qui caractérise nos sociétés dans ce domaine. Alors qu'il est indispensable de réfléchir également sur un autre paramètre, toujours volontairement occulté, et donc jamais traité : **la limitation du besoin de transports.**

Or si l'on examine la question du point de vue de l'agriculture, on est conduit à s'interroger en particulier sur le rôle joué dans l'expansion générale des transports par la spécialisation ex-

trême des systèmes de production. Ceux-ci, en faisant abandonner sous la pression des "lois du marché" une très grande partie des polycultures traditionnelles dans la plupart des grands pays producteurs (mais aussi - pour leur malheur - dans les pays pauvres où leur furent substituées de grandes cultures industrielles et de plantation), on a induit d'énormes besoins d'échanges au niveau aussi bien planétaire que régional, et donc de transports. La plupart de nos pays frisent aujourd'hui le ridicule de ce point de vue, mais refusent obstinément d'analyser le lien entre cette situation et l'explosion des transports dans l'UE. Pourtant, ***il existe bien une relation très forte entre le besoin de transports et la spécialisation excessive de nos systèmes agricoles - et, partant, de vastes régions géographiques de l'UE, jusqu'au niveau des exploitations elles-mêmes.*** Si l'on veut vraiment diminuer le besoin de transports en raison de leur responsabilité dans l'augmentation actuelle de l'effet de serre, il est donc indispensable de reconsidérer très sérieusement cet excès de spécialisation géographique des productions. Or de ce point de vue, les cultures énergétiques - tournées vers une commercialisation non locale - risquent de ne pas représenter la diversification souhaitable, mais plutôt de glisser vers un statut de "culture-assurance" - comme le fut autrefois le tabac dans certaines régions avec, à terme, les mêmes effets pervers.

Au final, les associations considèrent que la seule voie raisonnable en matière d'énergie est le triptyque : ***"sobriété + efficacité + renouvelables"***, telle que l'a proposé en France le scénario dit "Négawatt". Dans tous les cas, elles insistent sur la ***nécessité de faire précéder la mise en œuvre d'un programme important de développement de la biomasse-énergie par l'examen approfondi tant des priorités à venir dans les usages des sols, que des contraintes écologiques indispensables, et des solutions alternatives pour réduire le besoin de transports.*** ■

\* Voir sur le sujet <http://www.record-net.org/site/travaux/theme4.htm>

# Sorties de mai

*"En mai, fleurit le hêtre et chante le geai...  
...avec la SEPANSO, venez les rencontrer."*

*(dicton du mois)*

**Dimanche 8 mai** ■■■■ **Le printemps des oiseaux**  
Des milliers d'oiseaux reviennent de leurs quartiers africains pour nicher : Sterne caugek, Huîtrier pie, Gravelot à pattes noires...

✓ RN Arguin (9 H à 12 H) Tarif plein : 15,5 € Tarif réduit : 10 €

**Dimanche 8 mai** ■■■■ **Les grands échassiers**  
La Réserve Naturelle des marais de Bruges accueille l'une des plus grandes héronnières de Gironde et également plusieurs couples de Cigognes blanches.

✓ RN Bruges (13 H 30 à 14 H 30) Gratuit

**Dimanche 8 mai** ■■■■ **Visite guidée**  
Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau.  
(inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H 30) Gratuit

**Dimanche 15 mai** ■■■■ **Visite guidée**  
Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau.  
(inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H 30) Gratuit

**Dimanche 22 mai** ■■■■ **Visite guidée**  
Au fil des saisons, accompagné d'un guide naturaliste, venez découvrir la faune et la flore des Réserves naturelles.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) Gratuit

**Dimanche 22 mai** ■■■■ **Le printemps des oiseaux**  
Des milliers d'oiseaux reviennent de leurs quartiers africains pour nicher : Sterne caugek, Huîtrier pie, Gravelot à pattes noires...

✓ RN Arguin (9 H à 12 H) Tarif plein : 15,5 € Tarif réduit : 10 €

**Dimanche 29 mai** ■■■■ **Visite guidée**  
Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau.

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H 30) Gratuit

**Mercredi 1er juin** ■■■■ **Visite guidée**  
Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau.  
(inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H 30) Gratuit

**Dimanche 5 juin** ■■■■ **Chants d'oiseaux**  
Les chants retentissent aux quatre coins de la Réserve Naturelle des marais de Bruges, le petit peuple des airs lance ses roucoulements, trilles et autres mélodies.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) Gratuit

**Dimanche 5 juin** ■■■■ **Visite guidée**  
Au fil des saisons, accompagné d'un guide naturaliste, venez découvrir la faune et la flore des Réserves naturelles.

✓ RN Bruges (13 H 30 à 14 H 30) Gratuit

Renseignements et inscriptions  
auprès de Stéphane BUILLES :  
SEPANSO - 05.56.91.33.65

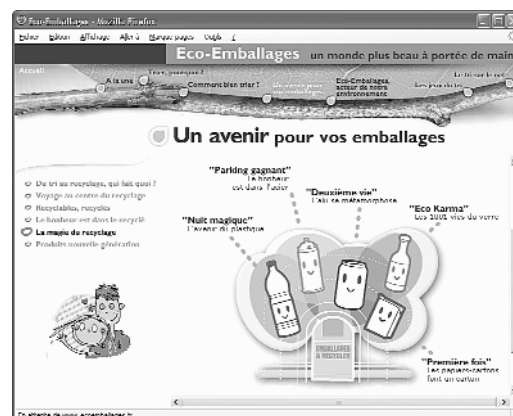
Tarif réduit applicable aux adhérents, enfants de moins de 12 ans, demandeurs d'emploi et étudiants.

## La colonne des internautes

Par Sévane MASLAK

Verre, papier, plastique... la majorité d'entre vous (tous d'ailleurs, non ?) trie sans aucun doute ses déchets ménagers... mais connaissez-vous la deuxième vie de nos emballages ? Pour que le recyclage n'ait plus de secrets pour vous, allez faire un tour sur le site d'Eco-emballages :

<http://www.ecoemballages.fr>



La rubrique "Un avenir pour vos emballages" vous montrera tout le processus de recyclage de A à Z pour chaque type d'emballage : verre, aluminium, papier, plastiques, acier... le tout expliqué avec des petites animations.

Pour les cancrs du tri des déchets, vous trouverez aussi sur le site d'Eco-emballages tous les conseils pratiques pour bien effectuer ce geste quotidien à la rubrique "Comment bien trier". Des fiches pratiques pour bien trier sont téléchargeables dans la même rubrique. Et si vous voulez vous tester, des petits quizz sont à la rubrique "Les jeux du tri". Avec tout ça, vous n'aurez vraiment plus aucune raison de vous tromper de poubelle !

Trier ses emballages, c'est facile, mais recycler ses déchets végétaux lorsque l'on n'a pas de jardin pour y faire un tas de compost, c'est moins évident. Il existe pourtant une solution même lorsque l'on vit en appartement, il suffit de confier vos déchets verts à des lombrics qui les transformeront en compost : c'est le "lombricompostage". Pour tout savoir sur cette technique, rendez-vous sur ces deux pages : [http://users.swing.be/compost/Main\\_Lombric.htm](http://users.swing.be/compost/Main_Lombric.htm) et <http://www.ecoconso.be/page.php?ID=104>. Vous y trouverez tous les renseignements sur cette méthode et ces charmants lombrics !

Et pour ceux qui auraient un peu oublié comment réussir son compost, vous pouvez télécharger un petit guide très complet ici : <http://www.intradel.be/pdf/brochurecompostageadomicile.pdf>, ainsi que des fiches claires et colorées là : <http://www.intradel.br/pdf/expocompost.pdf>.

Bon surf et bon tri !

La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

## SECRÉTARIAT - PERMANENCE

1-3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75

Adresse électronique : [sepanso.fed@wanadoo.fr](mailto:sepanso.fed@wanadoo.fr)

**Visitez notre site Internet : <http://assoc.wanadoo.fr/federation.sepanso/>**

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des sociétés de protection de la nature, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

SEPANSO PAYS BASQUE Hôtel de la Mairie - BP 21 - 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE

SEPANSO BÉARN MJC du Laü - Avenue du Loup - 64000 PAU  
Tél. 05.59.84.14.70  
Adresse électronique : [sepansobearn@wanadoo.fr](mailto:sepansobearn@wanadoo.fr)

SEPANSO DORDOGNE 13 place Barbacane - 24100 BERGERAC  
Tél-Fax. 05.53.73.12.71  
Adresse électronique : [sepansodordogne@wanadoo.fr](mailto:sepansodordogne@wanadoo.fr)

SEPANSO GIRONDE 1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX  
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75

SEPANSO LANDES Chez Monsieur Georges CINGAL  
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE  
Tél. 05.58.73.68.11 - Fax. 05.58.73.14.53  
Adresse électronique : [georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)

SEPANSO LOT-ET-GARONNE Chez Madame Nicole DUPOUY - Jean Blanc - 47220 FALS  
Tél-Fax. 05.53.67.14.11

AQUITAINE ALTERNATIVES Maison de la nature et de l'environnement  
3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX  
Tél-Fax. 05.56.91.81.95  
Adresse électronique : [dnicolas@galilee.fr](mailto:dnicolas@galilee.fr)

CREAQ Maison de la nature et de l'environnement  
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine  
3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX  
Tél-Fax. 05.57.95.97.04  
Adresse électronique : [creaq@wanadoo.fr](mailto:creaq@wanadoo.fr)

LPO AQUITAINE 109 quai Wilson - 33130 BÈGLES  
Ligue pour la Protection des Oiseaux  
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13  
Adresse électronique : [aquitaine@lpo.fr](mailto:aquitaine@lpo.fr)

## Tarifs d'abonnement 2005

à Sud-Ouest Nature (4 numéros par an)

- |                                                                                     |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <input type="checkbox"/> Adhérents d'une association de la Fédération SEPANSO ..... | 14 € |
| <input type="checkbox"/> Non adhérents .....                                        | 19 € |

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : Pierre Davant  
Comité de lecture et de rédaction : S. Bardet - F. Couloudou - P. Delacroix - C. Gouanelle - H. Quilici - E. Stonestreet  
Mise en page et cartographie : K. Eysner

# Installations de traitement des DECHETS

en Aquitaine

